

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés**

S.A. VISIONED GROUP

1, Avenue du Général-de-Gaulle
92800 PUTEAUX

RCS Nanterre : 514 231 265

Exercice clos le 31 décembre 2021

Aux membres de l'Assemblée Générale,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société VISIONMED GROUP relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021 tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 29 mars 2022 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire des comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous précisons que nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Au cours de l'exercice 2021, votre société a acquis le contrôle de Smart Salem située à Dubaï ce qui contribue à une augmentation notable des écarts d'acquisition. Ces variations sont notamment explicitées en annexes « 1.2.2. Mouvements de périmètre », « 3.4. Écarts d'acquisition » et « 6.1 Immobilisations incorporelles et corporelles ».

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier la détermination de l'écart d'acquisition de Smart Salem selon les éléments disponibles à la date de notre rapport. Nous avons par ailleurs vérifié le caractère approprié des informations fournies en annexe.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'assemblée générale

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi relative au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

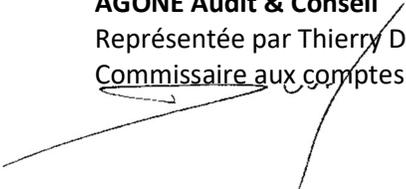
Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Versailles et Le Vesinet, le 31 mars 2022

AGONE Audit & Conseil
Représentée par Thierry DUVAL
Commissaire aux comptes



Marc WEBER
Commissaire aux comptes





Visiomed Group SA

GROUPE VISIOMED
Siège social : Tour PB 5
1 avenue du Général de Gaulle
92 800 Puteaux

Comptes consolidés au 31 décembre 2021

SOMMAIRE

1. Etats financiers consolidés au 31 décembre 2021

1. Bilan consolidé	p 4
2. Compte de résultat consolidé	p 6
3. Tableau de variation des capitaux propres consolidés	p 7
4. Tableau de variation des flux de trésorerie	p 8

2. Annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2021

1. Informations générales et faits marquants	p 10
2. Périmètre de consolidations et méthodes de consolidation	p 24
3. Principes et méthodes comptables	p 25
4. Information sectorielle	p 33
5. Notes sur le compte de résultat	p 35
6. Notes sur le bilan	p 38
7. Autres notes annexes	p 48

Etats Financiers consolidés au 31 décembre 2021

BILAN CONSOLIDE (ACTIF) en milliers d'euros

<u>Bilan consolidé (Brut - Dépréciation)</u>			
Groupe :	VISIONMED	Périmètre :	VMG_CONSO
Devise :	K - EUR	Phase :	RS
Scénario :	1	Période :	31/12/2021

ACTIF	Montant Brut	Dépréciation	31/12/2021	31/12/2020
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Ecart d'acquisition	22 153	251	21 902	223
Marques				
Frais de développement	502	502		
Concessions, brevets, droits similaires	116	26	89	96
Immobilisations incorporelles en crédit bail et contrats assimilés				
Autres immobilisations incorporelles	53	53		1
Immobilisation incorporelles en cours				
Avances, acomptes immobilisations incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel, outillage	6 796	2 746	4 050	116
Immobilisations corporelles en crédit bail et contrats assimilés				
Autres immobilisations corporelles	1 738	812	926	186
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Titres de participations	13		13	13
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	1 098		1 098	192
Liaison Titres				
TITRES MIS EN EQUIVALENCE				
	3		3	5
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	32 472	4 390	28 081	832
STOCKS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis	100		100	
Marchandises	2 560	1 228	1 332	1 345
CLIENTS				
Créances clients et comptes rattachés	4 809	164	4 645	252
AUTRES CREANCES ET COMPTES DE REGULARISATION				
Avances et acomptes versés sur commandes	1 337		1 337	41
Créances fiscales	622		622	883
Actifs d'impôts différés				
Créances sociales	152		152	29
Autres créances	1 184	308	876	1 206
Charges constatées d'avance	148		148	181
Capital souscrit, appelé et non versé				
Frais d'émission d'emprunt	200		200	330
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
Liaison Bilan	3		3	
Ecart d'arrondi actif				
TRESORERIE ET EQUIVALENTS				
Valeurs mobilières de placement		1	-1	
Actions propres	8		8	31
Disponibilités	6 566		6 566	779
TOTAL ACTIF CIRCULANT	17 689	1 701	15 988	5 077
TOTAL ACTIF				
	50 161	6 091	44 069	5 909

BILAN CONSOLIDE (PASSIF) en milliers d'euros

<u>Bilan consolidé (Brut - Dépréciation)</u>			
Groupe :	NEW	Périmètre :	VMG_CONSO
Devise :	K - EUR	Phase :	RS
Scénario :	1	Période :	31/12/2021

PASSIF	31/12/2021	31/12/2020
CAPITAUX PROPRES		
Capital	1 382	20 332
Primes sur capital	17 114	6 047
Ecart de réévaluation		
Ecart de réévaluation groupe		
Réserve légale	21	21
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées	74	
Autres réserves		
Réserves du groupe	4 823	5 430
Ecart de conversion	280	430
Report à nouveau	-5 162	-31 521
Résultat Groupe	-4 457	-5 150
AUTRES		
Subventions d'investissement		
Titres en auto-contrôle		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
CAPITAUX PROPRES (PART DU GROUPE)	14 075	-4 411
INTERETS MINORITAIRES		
Intérêts hors groupe		
Ecart de conversion hors groupe		
Résultat hors groupe		
INTERETS MINORITAIRES	0	0
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Ecart acquisition négatif		
Provisions pour engagements de retraite et avantages similaires		
Provisions pour litige		
Provisions pour restructuration		
Provisions pour perte de change		
Autres provisions	4 543	1 120
TOTAL PROVISIONS	4 543	1 120
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles	4 950	
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		11
Emprunts en crédit-bail		
Concours bancaires courants		
Autres dettes financières		2
FOURNISSEURS		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 337	5 211
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	12 952	69
AUTRES DETTES ET COMPTES DE REGULARISATION		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	2	2
Dettes fiscales	384	609
Impôts différés passifs	17	
Dettes sociales	1 575	2 890
Autres dettes	1 135	406
Produits constatés d'avance	99	
Ecart de conversion passif		
Ecart d'arrondi passif		
TOTAL DETTES	25 451	9 200
TOTAL PASSIF	44 069	5 909

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE en milliers d'euros

<u>Résultat consolidé</u>		
Groupe :	VISIONMED GROUP	Périmètre :
Devise :	K - EUR	Phase :
Scénario :	1	Période :
		VMG CONSO RS 31/12/2021
Rubriques	31/12/2021	31/12/2020
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS		
Ventes de marchandises	2 808	18 846
Production vendue de biens	51	
Production vendue de services	4 314	130
TOTAL I	7 173	18 976
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Production stockée	100	
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	6	49
Reprises sur provisions, amortissements, transfert	1 268	2 972
Autres produits	279	562
TOTAL II	1 653	3 583
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises (y compris droits de douane)	2 063	18 744
Variation de stock de marchandises	879	-1 659
Achats de matières premières et autres appro.	2	9
Variation de stock matières premières et approvisionnements		97
Autres achats et charges externes	4 944	5 545
Impôts, taxes et versements assimilés	62	18
Salaires et traitements	2 266	2 654
Charges sociales	716	1 252
Dotations aux amortissements des immobilisations	801	332
Dotations aux provisions sur actifs circulants	443	1 597
Dotations aux provisions pour risques et charges	198	101
Autres charges	129	450
TOTAL III	12 503	29 140
RESULTAT D'EXPLOITATION (I + II - III)	-3 677	-6 581
PRODUITS FINANCIERS		
Autres intérêts et produits assimilés	1	
Reprises sur provisions et transferts de charges	3	40
Produit nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		26
Ecart de conversion	8	10
TOTAL IV	12	76
CHARGES FINANCIERES		
Dotations financières aux amortissements et provisions		3
Intérêts et charges assimilées	585	379
Différences négatives de change		2
Charges nettes sur cessions de valeurs mob. de placement	30	7
Ecart de conversion	3	435
TOTAL V	618	826
RESULTAT FINANCIER (IV - V)	-605	-750
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	-4 282	-7 331
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	45	1 798
Autres produits exceptionnels sur opérations en capital	41	1 109
Reprises sur provisions et transferts de charges	0	
	0	
TOTAL VI	86	2 907
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	31	260
Autres charges exceptionnelles sur opérations en capital	0	541
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		20
TOTAL VII	31	821
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VI - VII)	54	2 086
Impôts dus sur les bénéfices	-181	-164
Impôts différés sur les bénéfices	323	
TOTAL VIII	142	-164
TOTAL DES PRODUITS (I + II + IV + VI)	8 924	25 542
TOTAL DES CHARGES (III + V + VII + VIII)	13 294	30 623
Résultat des sociétés intégrées	-4 370	-5 081
Résultat des sociétés mises en équivalence	-87	-19
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisitions		50
Résultat d'ensemble consolidé	-4 457	-5 150
Résultat groupe	-4 457	-5 150
Résultat hors-groupe	0	0

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS
(en milliers d'euros)

En K€	Capital Social	Prime d'émission	Réserve légale	Réserves consolidées et écart de conversion	Réserves indisponibles	Résultat consolidé	TOTAL Capitaux Propres
Solde à l'ouverture - 31 décembre 2020	20 332	6 047	21	-25 660		-5 150	-4 410
Affectation du résultat 2020				-5 150		5 150	
Attribution d'actions gratuites		-74			74		
Conversion d'obligations convertibles en actions	9 000	11 077					20 077
Exercice de BSA	0	1					1
Augmentation de capital / Placements privés	2 522	1 418					3 940
Frais d'augmentation de capital		-1 355					-1 355
Ecart de conversion				280			280
Autres mouvements - Réduction de capital	-30 472			30 472			
Résultat de la période						-4 457	-4 457
Solde à la clôture - 31 décembre 2021	1 382	17 114	21	-58	74	-4 457	14 076

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

(en milliers d'euros)

Tableau de flux de trésorerie - Consolidé

Groupe :	NEW	Phase :	RS
Scénario :	1	Périmètre :	VMG_CONSO
Devise :	K - EUR	Période :	31/12/2021

Rubriques	31/12/2021	31/12/2020
Résultat net consolidé	-4 457	-5 150
<u>Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité</u>		
Résultat des sociétés mise en équivalence	88	19
Elimination des produits et charges sans incidence sur la trésorerie		
Amortissements et provisions (1)	372	-1 640
Variation des impôts différés	323	
Plus-values de cession, nettes d'impôt	352	-568
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	-3 322	-7 339
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité :	-3 181	-3 559
Flux net de trésorerie généré par l'activité	-6 503	-10 898
<u>Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement</u>		
Acquisition d'immobilisations	-196	-245
Cession d'immobilisations, nettes d'impôt	25	3 328
Incidence des variations de périmètres (2)	-14 852	
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-15 023	3 083
<u>Flux de trésorerie lié aux opérations de financement</u>		
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		
Dividendes en intragroupe		
Augmentations ou diminutions de capital en numéraire	1 940	1 736
Emissions d'emprunts	26 000	1 600
Remboursements d'emprunts	-713	-1 600
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	27 227	1 736
Incidence des variations de cours des devises	62	
Variations de trésorerie (A)	5 763	-6 079
Trésorerie d'ouverture (B)	810	6 888
Trésorerie de clôture (C)	6 574	810
Ecart (A - (C - B)	-1	-1

**Annexe aux comptes consolidés
au 31 décembre 2021**

1. Informations générales et faits marquants de la période

1.1. Information générale

Visiomed Group SA (« la Société ») et ses filiales (constituant ensemble « le Groupe ») développent et commercialisent des produits et des services de santé innovants centrés sur les usages. L'objectif du Groupe est de mettre l'innovation au service de la santé de tous, en partant des besoins de chacun.

Bewellconnect, sa filiale opérationnelle française, concentre aujourd'hui tous les savoir-faire en matière d'e-santé pour le grand public comme pour les acteurs du monde de la santé avec un écosystème complet de solutions qui améliorent la prévention, la prise en charge et le suivi médical. Convaincu de l'importance de l'alliance des ressources médicales et de la technologie innovante pour une télémédecine humaine et de qualité, BewellConnect continue à innover en alliant briques technologiques et ressources médicales pour offrir un **accès aux soins de qualité, de proximité et humain**.

Elle se concentre sur 3 segments de marché pour lesquels elle propose des offres solides et différenciantes :

- Patient autonome (selfcare) : développement et commercialisation de dispositifs médicaux connectés pour usage par les patients avec remontée des données pour suivi par un professionnel de santé permettant la télésurveillance et le maintien de patients à domicile
- Télémédecine en mobilité avec son produit phare, VisioCheck (la 1ère station de téléconsultation mobile et connectée de moins de 300 grammes) et sa mallette de télémédecine, à destination des équipes préhospitalières (secouristes, ambulanciers, pompiers, urgentistes, etc) et des infirmiers en mobilité (HAD, VAD, SSIAD, ou encore en EHPAD et résidences séniors).
Télémédecine en point santé intégrant la station de téléconsultation mobile connectée de BewellConnect installée dans des lieux de proximité (pharmacie, maison de santé, entreprises, hôpitaux, grande distribution). Ces solutions prennent toutes leur place dans la nouvelle organisation des systèmes de santé et permettent d'améliorer l'accès au soin et de désengorger les services d'urgence. La Société a notamment conçu une offre nouvelle d'espace de santé connecté.

Sur le premier semestre 2021, le Groupe a opéré principalement en France et en Europe mais poursuivait également ses projets d'expansion commerciale à l'international.

Avec l'acquisition d'un centre médicalisé à Dubai en aout 2021 (voir la note sur les faits marquants de l'exercice), le Groupe a élargi son champ d'action.

Visiomed Group SA est une société de droit français, immatriculée et domiciliée en France. Le siège social est situé Tour PB5 1 avenue du Général de Gaulle, 92 800 Puteaux.

Les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2021 ont été arrêtés par Conseil d'Administration du 29 mars 2022.

1.2. Faits marquants de la période

1.2.1. Rappel de la stratégie du Groupe

Au cours des deux dernières années, le Groupe a pu constater que le succès du déploiement de solutions de télémédecine repose sur la capacité à créer un ensemble regroupant 3 éléments fondamentaux :

- Une solution technologique de bout en bout permettant de mettre en œuvre les usages de télémédecine requis
- Des protocoles médicaux définissant clairement le/les parcours patients dans le cadre de ces actes de télémédecine
- Une capacité d'orchestrer les ressources médicales (personnel requérant et médecin) afin de répondre en temps et en heure au besoin d'accès aux soins

Si la mise en œuvre de ce triptyque en s'appuyant sur les CPTS (communautés professionnelles territoriales de santé), les établissements de soins des territoires et les plateformes technologiques du Groupe a démontré sa pertinence, la vitesse d'adoption et de déploiement constatée est trop lente par rapport aux exigences du management et des actionnaires du Groupe.

Aussi, courant 2020 la Société avait décidé d'ouvrir un nouveau chapitre visant à accélérer le déploiement de ses solutions, l'atteinte du point d'équilibre financier et en conséquence la création de valeur pour l'actionnaire. Au cours du premier semestre 2021, la Société s'est efforcée de mettre en œuvre ce plan qui repose sur deux piliers fondamentaux :

- Une accélération du développement organique en s'appuyant sur la mise en place de partenariats en France et à l'international visant à compléter les solutions technologiques du groupe avec les deux autres éléments du triptyque ; à titre d'exemple les partenariats mis en place dans les Caraïbes (Winofficine/Karutec), en Corse (Saluta per tutti) ;
- Une approche non organique visant à investir dans des sociétés permettant d'accélérer le développement du groupe en mettant en œuvre des opérateurs de télémédecine s'appuyant sur les actifs technologiques du Groupe. A titre d'exemple la construction d'une filiale en partenariat en Italie.

C'est dans ce contexte que le Groupe avait engagé un processus de croissance externe visant à contribuer à la mise en place d'opérateurs de télémédecine et devant permettre non seulement une accélération des déploiements mais également une migration du Groupe dans la chaîne de valeur.

- Des discussions ont été initiées dès mars 2021 avec le Groupe ELNA Médical, le plus important réseau de cliniques de soins primaires et spécialisés au Canada en vue d'un rapprochement stratégique et financier. Ce projet comprend une alliance technologique et commerciale et un investissement de Visiomed Group dans ELNA Médical. A la date de ce rapport les discussions engagées n'ont pas permis d'aboutir à une solution de rapprochement mutuellement profitable.
- Une lettre d'intention engageante pour l'acquisition de 60% la société Smart Salem, unique centre médical digitalisé accrédité par le Ministère de la Santé de Dubaï (DHA) ainsi que par la Direction Générale de la Résidence et des Affaires Etrangères (GDRFA) aux Émirats Arabes Unis avait été signée en juin 2021. Ces discussions se sont finalisées par l'acquisition intégrale (100%) de Smart Salem par Visiomed Group en août 2021 (*voir la note sur les mouvements de périmètre*)

1.2.2. Mouvements de périmètre

Fermetures

Dans le cadre de sa stratégie reposant sur une logique de recentrage de son activité et de poursuite d'optimisation de sa structure de coûts, la Société Visiomed Group avait décidé dans le courant du second semestre 2020, la fermeture de ses filiales étrangères non rentables, Visiomed Do Brasil, BewellConnect Corp aux US et PhytoSuisse. Les opérations de fermeture ont été finalisée sur le premier semestre 2021.

L'impact de la liquidation de BewellConnect Corp aux US est non significatif à l'échelle du Groupe et a été compensé (entre les charges et produits) afin de permettre une lecture pertinente de l'incidence réelle de cette décision.

Acquisition de la société Smart Salem

Visiomed Group a confirmé l'accélération de son développement par des opérations stratégiques de croissance externe en annonçant en août 2021 l'acquisition de l'intégralité du capital de Smart Salem, l'unique centre médical digitalisé et accrédité par le Ministère de la Santé de Dubaï (DHA) ainsi que par la Direction Générale de la Résidence et des Affaires Etrangères (GDRFA) aux Émirats Arabes Unis.

Smart Salem est capable de dépister près de 35 maladies en 7 minutes chez un patient afin d'obtenir un Visa de résidence en l'espace de 30 minutes, grâce à une digitalisation totale du parcours des patients, là où le processus des centres d'examen historiques aux Emirats Arabes Unis prennent entre 10 à 15 jours. Le centre médical effectue les prélèvements grâce à la robotique et aux dispositifs médicaux connectés, traite les analyses et délivre l'ensemble des résultats en temps record grâce à l'intelligence artificielle et à la réalité virtuelle augmentée. Cette procédure, appelée « *Medical Fitness* », est légalement indispensable à l'obtention d'un Visa de travail ou de résidence aux Émirats Arabes Unis.

Visiomed Group a acquis 100% du capital de Smart Salem sur la base d'une valorisation globale d'un peu plus de 4 fois le bénéfice net attendu en 2021, au 31 décembre 2021, le prix d'acquisition de la société est ainsi estimé à 26.6 M€. Le paiement du prix d'acquisition est étalé entre 2021 et 2022 et comprend une partie payée en actions Visiomed Group. A la date de ce rapport, il reste au maximum 6 M€ en numéraire à verser et 1.8 M€ en actions.

La date d'effet de cette acquisition avec intégration de Smart Salem dans les comptes consolidés du Groupe Visiomed est le 10 août 2021.

Sur la base du nouveau périmètre de l'entreprise incluant Smart Salem au 1^{er} janvier 2021, Visiomed Group aurait publié au titre de l'exercice 2021 un chiffre d'affaires annuel proforma de 16.8 M€.

Création d'une filiale en Italie

En parallèle de ces opérations, le Groupe a travaillé à la création d'une filiale en Italie avec un partenaire après avoir identifié un puissant gisement de développement en Italie, avec notamment l'ouverture en octobre 2021 du 1^{er} espace de santé connecté d'Italie à Seriate au cœur d'un centre commercial pour le groupe de distribution IPER. À elle seule, l'enseigne IPER dispose de plus d'une vingtaine de grands centres commerciaux qui pourraient accueillir un espace de santé connecté BewellConnect.

Dans ce contexte, VISIOMED GROUP a pris la décision stratégique de créer une filiale BewellConnect Italie (immatriculée en septembre 2021) en y associant son partenaire commercial local, une société spécialisée dans la distribution de produits de santé innovants, afin d'optimiser la montée en puissance des ventes dès 2022. A la date de ce rapport, cette filiale est détenue à 100 % par BewellConnect SAS en attendant le transfert de 49% du capital prévu à ce partenaire sur le premier semestre 2022.

Les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2021 intègrent donc :

- La sortie de périmètre de BewellConnect Corp aux US et PhytoSuisse. Visiomed Do Brasil avait été sortie dès 2020. Ce mouvement de périmètre n'a eu aucun impact significatif sur les comptes semestriels.
- L'entrée de périmètre de Smart Salem à compter d'août 2021 (contribution opérationnelle à hauteur de 2.4 M€ sur les comptes consolidés 2021 au titre de la période d'août à décembre 2021)
- L'entrée de périmètre de BewellConnect Italie à compter de septembre 2021 (impact jugé non significatif sur les comptes consolidés 2021)

1.2.3. Assemblées Générales et Conseils d'administration

1.2.3.1. Assemblée Générale Extraordinaire du 21 janvier 2021 (réduction de capital motivée par des pertes)

Faisant usage de la délégation de pouvoirs conférée par l'Assemblée Générale du 21 janvier 2021, le Conseil d'Administration du même jour, a décidé la réduction du capital social de la Société d'un montant de 19 488 000,70 euros par apurement des pertes via réduction de la valeur nominale de l'action de 0,80 euro à 0,10 euro.

1.2.3.2. Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 10 juin 2021

L'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire d'approbation des comptes 2020 s'est tenue le 10 juin 2021, sur première convocation, avec un quorum de 26,52%. Les actionnaires présents et représentés ont voté l'ensemble des résolutions présentées dans le cadre de l'Assemblée Générale Ordinaire (AGO) à plus de 94%. Les résolutions présentées dans le cadre de l'Assemblée Générale Extraordinaires (AGE) ont été adoptées à plus de 90%. La résolution 12 (financement par OCABSA) présentant un quorum inférieur au minimum requis compte tenu des voix hors vote a été représentée au vote lors de deux nouvelles Assemblées Générales Extraordinaires successives convoquées les 24 juin et 22 juillet 2021. Elle a été approuvée lors de la 3ème convocation du 22 juillet 2021.

1.2.4. Modification de la composition du Conseil d'Administration

Lors de la séance du 4 novembre 2020, le Conseil d'administration de Visiomed Group avait pris acte de la démission de Monsieur Yves Désiront et Monsieur Frédéric Paul de leurs mandats d'administrateurs et de la cooptation de Monsieur Sébastien de Blegiers en qualité de nouvel administrateur. Cette cooptation a été ratifiée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 juin 2021.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 10 juin 2021 a également décidé la nomination de Monsieur Serge Morelli et de Monsieur Michel Razou en qualité d'administrateurs, tous deux, pour une durée de six (6) années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra dans l'année 2027 afin de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

Le Conseil d'Administration du 28 octobre 2021 a pris acte de la démission de Monsieur Sébastien des Comptes de Blégiers de Pierregrosse de son mandat d'administrateur et a décidé de ne pas procéder immédiatement à son remplacement. Sa démission était effective au 23 septembre 2021.

1.2.5. Assemblée Générale Extraordinaire du 10 décembre 2021 (réduction de capital motivée par des pertes)

Le 10 décembre 2021 s'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Réduction de capital motivée par des pertes à réaliser par voie de réduction de la valeur nominale des actions de 0,10 euro à 0,01 euro ; délégation de pouvoirs au conseil d'administration à l'effet de mettre en œuvre la réduction de capital ;
- Regroupement des actions de la Société par attribution d'une (1) action nouvelle de 1 euro de valeur nominale contre cent (100) actions anciennes de 0.01 euro de valeur nominale chacune ; délégation de pouvoirs au conseil d'administration à l'effet de mettre en œuvre l'opération de regroupement ;

Les actionnaires présents et représentés ont voté l'ensemble des résolutions présentées.

Faisant usage de la délégation de pouvoirs conférée par l'Assemblée Générale du 10 décembre 2021, le Conseil d'Administration du même jour, a décidé la réduction du capital social de la Société d'un montant de 10 984 156,20 euros par apurement des pertes via réduction de la valeur nominale de l'action de 0,10 euro à 0,01 euro. En conséquence, à cette date, le capital social est passé de 12 204 618,00 euros à 1 220 461,80 euros divisé en 122 046 180 actions d'une valeur nominale de 0,01 euro chacune, toutes de même catégorie.

1.3. Financement

1.3.1. Résiliation en février 2021 du contrat de financement signé avec Atlas Special Opportunities (ASO) en décembre 2020

Dans le cadre du financement signé le 30 décembre 2020 avec ASO, le tirage d'une première tranche correspondant à l'émission de 60 obligations convertibles de 100 000 euros de valeur nominale chacune, avait été notifié à ASO le 31 décembre 2020 et réalisée le 5 janvier 2021, donnant lieu à une levée de fond de 6 M€.

La Société a décidé d'utiliser sa faculté de résiliation par anticipation du contrat de financement (dont la capacité de tirage résiduelle s'élevait à 14 M€) et notifié Atlas Special Opportunities de sa décision de mettre un terme au contrat, le 11 février 2021.

Pour rappel, le 30 décembre 2020, la Société avait mis en place un financement en fonds propres d'une durée de 36 mois d'un montant maximum de 20 M€, intégralement réservée à Atlas Special Opportunities, sous la forme d'une émission d'un maximum de 200 obligations convertibles et/ou remboursables en actions nouvelles ou existantes ou en numéraire de la Société (les « ORNANE ») d'un montant de 100 000 €, chacune.

Principales caractéristiques du Contrat de financement :

- **Tranches**

Sous réserve que les conditions prévues au contrat d'émission soient remplies et que la Société en fasse la demande, l'Investisseur devait ainsi souscrire les 140 ORNANE restantes en trois tranches supplémentaires d'ici fin 2023 :

- Tranche 2 de 4 M€ représentée par 40 ORNANE
- Tranche 3 de 5 M€ représentée par 50 ORNANE
- Tranche 4 de 5 M€ représentée par 50 ORNANE

Ces trois tranches étaient tirées à l'initiative de la Société, à l'issue d'une période intercalaire minimum de 60 jours de négociation entre chaque tirage.

- **Prix de souscription**

Les ORNANE sont souscrites avec une décote de 6%, soit 94 000 € par ORNANE.

- **Remboursement anticipé des ORNANE :**

La Société pouvait rembourser à tout moment tout ou partie des ORNANE en circulation à un prix de remboursement de 106% de la valeur nominale, soit 106 000 € par ORNANE.

- **Prix de conversion**

Jusqu'aux 70 jours calendaires à compter de premier versement 2021 (5 janvier), chaque ORNANE donnait droit à 98 522 actions (soit un taux de conversion fixe tenant compte d'un cours de référence de l'action de 1,015 €), sauf événements permettant par anticipation à l'Investisseur de convertir au taux de conversion flottant ci-après.

Après cette date, l'Investisseur avait l'option de convertir sur la base (i) du taux de conversion fixe ci-dessus ou (ii) d'un taux de conversion flottant calculé sur le plus bas cours moyen pondéré par les volumes d'un jour de négociation pendant une période de dix (10) jours de négociation précédant immédiatement la date de conversion des ORNANE.

Au 31 décembre 2021, 53 obligations convertibles ont été converties et 7 remboursées, donnant lieu à la création au total de 21 652 352 actions représentant une augmentation de capital de 2 165 K€ et une prime d'émission de 3 135 K€ (2 531 K€ nets des frais de financement/d'augmentation de capital imputables sur la prime d'émission).

1.3.2. Contrat de financement avec Park Capital

Visiomed Group a décidé de lancer la deuxième phase de son plan stratégique dès février 2021 et de s'engager dans un ambitieux programme de croissances externes.

Pour se donner les moyens de ses ambitions, le Groupe a conclu un financement en fonds propres d'un avec Park Capital exclusivement destiné à cette politique d'acquisitions.

Agissant sur délégation de compétence de l'Assemblée Générale dans sa 15ème résolution, le Conseil d'administration a, lors de sa séance du 10 février 2021 approuvé la conclusion du contrat d'émission de BEOCABSA, et décidé le principe de l'émission et de l'attribution initiale de 4 Bons d'Emission (BE). Chaque BE donne droit à deux mille (2 000) OCA d'une valeur nominale de deux mille cinq cent (2 500) € chacune assorties de bons de souscription d'actions.

Le 12 février 2021, la Société a conclu un nouveau financement en fonds propres sous la forme d'une émission d'OCABSA, intégralement réservée à Park Capital, sur 36 mois (sauf prolongation) plus avantageux et adapté que le programme d'ORNANE qui avait été signé avec Atlas Special Opportunities.

Cette ligne est venue en remplacement du contrat de financement par émission d'ORNANE mis en place début janvier 2021.

Principales caractéristiques du Contrat de financement :

L'accord prévoit en effet une ligne de financement maximum de 180 M€ brut par tranches d'OCABSA de 5 M€ chacune que VISIOMED GROUP peut suspendre et réactiver à tout moment, sans frais, en fonction des besoins.

A compter de la seconde tranche, les tranches sont automatiquement tirées (sauf demande de suspension de la Société) à l'issue d'une période intercalaire de 22 jours de négociation.

- ✓ Tranches : 36 tranches de 5 M€ chacune, chacune représentée par 2 000 OCA d'une valeur nominale de 2 500 €, soit un total potentiel de 180 M€ maximum, que l'Investisseur souscrita sur exercice des BE, à l'issue d'une période intercalaire de 22 jours de négociation entre chaque exercice de BE, sous réserve de certaines conditions prévues au contrat d'émission (absence de cas de défaut, de changement défavorable significatif ou de changement de contrôle de la Société, cotation des actions de la Société, volume d'échange minimum, etc.). Les 4 premières tranches, représentant un total de 20 M€, peuvent être tirées sur la base de la délégation de compétence existante au titre de la 15ème résolution de l'Assemblée Générale du 30 juin 2020.
- ✓ Prix de souscription de l'obligation convertible : 100% de la valeur nominale des OCA, soit 2 500 € pour chaque OCA.
- ✓ Prix de conversion en actions nouvelles des OCA : 96% du plus bas cours moyen pondéré par les volumes d'un jour de négociation pendant une période de quinze (15) jours de négociation précédant immédiatement la date de remboursement des OCA.
- ✓ Durée des OCA : 12 mois à compter de leur date d'émission
- ✓ BSA : 50% du montant nominal des OC tirées.
- ✓ Durée des BSA : Quatre années à compter de leur émission
- ✓ Parité des BSA : chaque BSA donnera le droit de souscrire à une (1) action de la Société
- ✓ Prix d'exercice des BSA : 125% de la moyenne des cours quotidiens moyens pondérés par les volumes de l'action pendant une période de quinze (15) jours de négociation précédant immédiatement la date d'envoi de la notification d'exercice du BE.

Faisant usage de la délégation de pouvoirs conférée par l'Assemblée Générale du 22 juillet 2021, dans sa douzième (12^e) résolution, le Conseil d'Administration du même jour a décidé :

- de procéder à l'émission de 32 BEOCABSA donnant chacun droit à 2 000 OCA d'une valeur nominale unitaire de 2.500 euros assorties de BSA, ayant les caractéristiques figurant au Contrat d'Emission, soit un montant nominal total de 160 000 000 euros
- que les BEOCABSA, les OCA et les BSA auront les caractéristiques prévues par l'Assemblée Générale, dans sa douzième (12^e) résolution;
- de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires et de réserver le droit de souscrire les 32 BEOCABSA au profit du fonds PARK CAPITAL, géré par la société PARK PARTNERS GP ;

Au cours de l'exercice 2021, conformément au contrat d'émission conclu avec Park Capital, 4 bons d'émission ont été exercés au prix d'exercice de 5 M€ donnant droit chacun à 2 000 OCA d'une valeur nominale de 2 500 €.

- Bon n°1 : exercé par l'Investisseur le 12 février 2021 au prix d'exercice de 5 M€ donnant droit à 2 000 OCA d'une valeur nominale de 2 500€ et à 3 072 386 BSA donnant le droit à 3 072 386 actions de la Société au prix d'exercice de 1,05 euro par action ;
- Bon n°2 : exercé par l'Investisseur le 23 mars 2021 au prix d'exercice de 5 M€ donnant droit à 2 000 OCA d'une valeur nominale de 2 500€ et à 3 907 472 BSA donnant le droit à 3 907 472 actions de la Société au prix d'exercice de 0,7749 euro par action ;
- Bon n°3 : exercé par l'Investisseur le 30 août 2021 au prix d'exercice de 5 M€ donnant droit à 2 000 obligations convertibles en actions d'une valeur nominale de 2 500€ et à respectivement 16 233 767 BSA donnant le droit à 16 233 767 actions de la Société au prix d'exercice de 0,2039 euro par action ;
- Bon n°4 : exercé par l'Investisseur le 3 novembre 2021 au prix d'exercice de 5 M€ donnant droit à 2 000 obligations convertibles en actions d'une valeur nominale de 2 500€ et à respectivement 22 831 050 BSA donnant le droit à 22 831 050 actions de la Société au prix d'exercice de 0,162 euro par action.

Au 31 décembre 2021, les 3 premières tranches étaient totalement converties et une demande de conversion pour 80 OC avait été faite. Au 31 décembre 2021, 82 855 769 actions ont été émises représentant une augmentation de capital de 6 834 K€ et une prime d'émission de 7 943 K€ et 1 875 000 actions en cours de livraison.

Au 31 décembre 2021 le solde d'obligations convertibles restant à convertir s'élevait à 1 980 (soit 4 950 K€) dont 60 OC pour laquelle une demande de conversion a été émise le 31 décembre 2021.

A la date de ce rapport, la 4ème tranche a été intégralement convertie et a donné lieu à l'émission de 62 500 000 titres au total ; un 5ème bon a été exercé en janvier 2022 (voir note sur les Evénements post clôture).

En novembre 2021, la Société a annoncé sa décision d'arrêter le recours au contrat de financement en OCABSA de Park Capital dès que l'acquisition de Smart Salem aura été intégralement financée.

1.4. Autres Opérations sur le Capital

Les autres opérations sur le capital intervenues au cours du premier semestre 2021 sont les suivantes :

- Augmentation de capital par voie de placement privé du 18 janvier 2021

Faisant usage de la délégation de compétence conférée par l'Assemblée Générale du 30 juin 2020 (14^e résolution), le Conseil d'Administration du 12 janvier 2021 a décidé le principe d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription d'un montant d'au moins 1,5 M€ dans le cadre d'un placement privé, conformément à l'article L. 411-2 1° du Code monétaire et financier, s'adressant exclusivement à des investisseurs qualifiés, par construction accélérée d'un livre d'ordres.

Cette augmentation de capital avait notamment pour objectif pour le Groupe de compléter ses ressources disponibles pour la finalisation du financement de sa feuille de route pour l'année 2021.

Le 13 janvier 2021, le Conseil d'Administration s'est réuni pour décider d'augmenter le montant de l'opération à 1 940 K€ conformément aux ordres de souscription reçus.

Le Conseil d'Administration s'est à nouveau réuni le 18 janvier 2021 et a constaté la réalisation d'une augmentation de capital social d'un montant nominal de 1 940 K€ par l'émission de 2 425 000 actions

d'une valeur nominale de 0,80 euro. Cette augmentation de capital n'a pas donné lieu à la constatation d'une prime d'émission.

- Augmentation de capital réservée

Faisant usage de la délégation de compétence aux termes de la 16ème résolution de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de la Société du 10 juin 2021, VISIOMED GROUP a procédé à une augmentation de capital de 1 999 999,63 € par émission de 5 822 839 actions ordinaires nouvelles au prix de 0,343475 € par action nouvelle prime d'émission incluse (correspondant à la moyenne pondérée des cours de bourse sur la période du 31 mai au 25 juin 2021).

Ces actions ont été intégralement souscrites par Aman Partners FZE, actionnaire de Smart Salem, par compensation avec la créance qu'il détient à l'encontre de la société à la suite du rachat des parts de Smart Salem par la Société.

- Réductions de capital (cf note sur l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 janvier 2021 et du 10 décembre 2021)
- Exercice de BSA Gratuits en faveur des actionnaires

Par délégation de l'Assemblée Générale du 29 septembre 2016, le Conseil d'Administration du 23 février 2018 avait décidé l'attribution de BSA gratuits (BSA2018-1) à l'ensemble des actionnaires, pour un montant total maximum de 5 000 000 euros (finalement réparti comme suit : 1 664 493 euros pour la 1ère tranche, 1 666 667 euros pour la 2ème tranche et 1 666 666 euros pour la 3ème tranche).

Les conditions d'émission, définies lors du Conseil d'Administration du 5 mars 2018, étaient les suivantes : les BSA gratuits seront émis uniquement si :

- une tranche de BEOCA émis en faveur de Hudson Bay est intégralement tirée
- et sous réserve que le prix d'exercice (prix moyen pondéré de l'action le jour précédant l'émission des BSA2018-1) soit supérieur à 0,90 euros.

Au titre de la 1^{ère} tranche de BEOCA émis en faveur d'Hudson Bay qui a été intégralement tirée au cours de l'exercice 2018 :

Les conditions d'émission ayant été remplies, un nombre total de BSA de 28 745 175 a été émis le 5 mars 2018 avec une parité de 91 BSA pour 5 actions nouvelles et un prix d'exercice du BSA de 1.054 euros. Comme prévu, en cas d'exercice, cette émission donnera lieu à une augmentation de capital (prime comprise) maximale de 1 664 K€.

La période d'exercice a été fixée du 5 mars 2018 au 4 mars 2023, pour l'intégralité des BSA.

Compte tenu de la clause de protection des actionnaires, les BSA2018-1 ont vu leur parité passer de 5 actions nouvelles pour 91 BSA à 15 actions nouvelles pour 91 BSA et le prix d'exercice passer de 1,054 euros à 0,351 euros. Suite au regroupement d'actions du premier trimestre 2020, la parité avait été ajustée à 728 BSA pour 3 actions nouvelles émises avec un prix d'exercice de 14,04 euros.

Au titre de l'émission de ces 28 745 175 BSA²⁰¹⁸⁻¹, il a été exercé, au cours de l'exercice 2021 : 53 144 BSA²⁰¹⁸⁻¹, ce qui porte le nombre total de BSA²⁰¹⁸⁻¹ exercés au 31 décembre 2021 à 399 126.

Au 31 décembre 2021, le solde de BSA²⁰¹⁸⁻¹ à exercer s'élève à 28 346 049.

Au titre des 2^{ème} et 3^{ème} tranche de BEOCA : aucun BSA²⁰¹⁸⁻¹ n'a jamais été émis.

Aucun autre BSA gratuit n'a été exercé entre le 31 décembre 2021 et la date de ce rapport.

1.5. Instruments dilutifs

Les éléments dilutifs au 31 décembre 2021 représentent un potentiel de 195 429 278 actions.

31/122021

BSA gratuits	116 811
BSA HB	78 273
BSA Negma	480 769
BSA Consultants CA	60 000
Actions gratuites	7 359 000
OC & BSA Park	187 334 425
	<hr/>
	195 429 278

1.5.1. BSA Hudson Bay

Bien qu'ayant mis fin en 2019 au contrat de financement par OCABSA mis en œuvre avec la société Hudson Bay Capital Management, gérant le fonds Hudson Bay Master Fund Ltd, la Société Visiomed Group reste sujette à l'exercice de BSA au titre de la Tranche 1 toujours en circulation jusqu'en octobre 2023.

Compte tenu de la clause de protection des actionnaires, les BSA doivent conserver une parité inchangée (1 BSA donne 1 actions nouvelles) ; suite aux opérations de regroupement d'actions réalisées par Visiomed Group sur le premier trimestre 2020, l'ajustement des caractéristiques des BSA s'est traduit comme suit :

BSA Tranche 1 :

- A la suite du regroupement des actions par 40, la parité d'exercice des BSA Hudson Bay Tranche 1 est dorénavant de 40 BSA Hudson Bay Tranche 1 donnant le droit à 1 action nouvelle de 0,80 euro de valeur nominale ;
- A la suite du regroupement des actions par 40, le nombre d'actions maximum de 0,80 euro de valeur nominale pouvant être émis sur exercice des BSA Hudson Bay Tranche 1 s'établit à 78.273 ;
- A la suite du regroupement des actions par 40, le prix d'exercice des BSA Hudson Bay Tranche 1 est ajusté à 2,00 euros ;

Pour autant, selon les clauses d'indexation et de protection des actionnaires prévues dans le contrat de financement d'origine, ces BSA ont vu leur prix d'exercice s'ajuster à la valeur nominale de l'action, soit 0,80 euros.

Aucun BSA tranche 1 n'a été exercé au cours de l'exercice 2021. Au 31 décembre 2021, il restait en circulation 3 130 930 BSA tranche 1 soit l'équivalent de 78 273 actions.

1.5.2. BSA Negma

Pour mémoire, Visiomed Group avait signé en mai 2019 un accord de financement avec NEGMA GROUP, fonds d'investissement spécialisé dans le financement d'entreprises innovantes. Cet accord qui prévoyait la mise en place d'une réserve de trésorerie sous la forme d'obligations convertibles en actions avait été résilié en juillet 2019.

L'émission d'obligations avait donné lieu à l'émission concomitante de bons de souscription d'actions de la société qui, en cas d'exercice intégral, permettrait de réaliser une augmentation de capital additionnelle de 1 M€ (prime d'émission incluse) maximum. Ils sont exerçables jusqu'en mai 2024.

Suite aux opérations de regroupement d'actions réalisées par Visiomed Group sur le premier trimestre 2020, l'ajustement des caractéristiques des BSA Negma s'est traduit comme suit :

- A la suite du regroupement des actions par 40, la parité d'exercice des BSA NEGMA est dorénavant de 40 BSA NEGMA donnant le droit à 1 action nouvelle de 0,80 euro de valeur nominale ;
- A la suite du regroupement des actions par 40, le nombre d'actions maximum de 0,80 euro de valeur nominale pouvant être émis sur exercice des BSA NEGMA s'établit à 480.769 ;
- A la suite du regroupement des actions par 40, le prix d'exercice unitaire des BSA est ajusté à 2,08 euros ;

Au cours de l'exercice 2021, aucun de ces BSA n'a été exercé.

1.5.3. BSA 1 Dirigeants

Par délégation de l'Assemblée Générale du 18 juin 2015, le Conseil d'Administration du 30 juillet 2015, a attribué 400 000 bons de souscriptions d'actions au Président de Visiomed Group. Ces bons ont été souscrits au prix de 0,10 euros chacun, (soit 40 000 euros), exerçables jusqu'au 31 décembre 2021, et le prix d'émission d'une action nouvelle en exercice d'un BSA était de 3,18 euros (0,50 de nominal et 2,68 de prime d'émission), et selon une parité de 1 BSA pour 1 action nouvelle.

Suite aux opérations de regroupement d'actions réalisées sur le 1er trimestre 2020, le Conseil d'Administration de Visiomed Group avait ajusté la parité d'exercice des BSA Dirigeant, le nombre d'actions maximum à émettre suivant exercice des BSA Dirigeant ainsi que le prix d'exercice desdits bons dans le prolongement du regroupement des actions de la Société par 40 :

- à la suite du regroupement des actions par 40, la parité d'exercice des BSA Dirigeant était dorénavant de 40 BSA Dirigeant donnant le droit à 1 action nouvelle de 0,80 euro de valeur nominale ;
- à la suite du regroupement des actions par 40, le nombre d'actions maximum de 0,80 euro de valeur nominale pouvant être émis sur exercice des BSA Dirigeant s'établissait à 10.000 ;
- à la suite du regroupement des actions par 40, le prix d'exercice unitaire des BSA Dirigeant avait été ajusté à 127,20 euros ;

A fin 2021, il n'y a toujours eu aucun exercice de ces BSA qui sont définitivement caducs depuis le 31 décembre 2021.

1.5.4. Actions gratuites

- ✓ Plan d'attribution gratuite d'actions du 6 janvier 2021

Le Conseil d'Administration du 6 janvier 2021 faisant usage de l'autorisation qui lui a été consentie par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société du 30 juin 2020, aux termes de sa dix-huitième (18^e) résolution a décidé d'attribuer gratuitement 2 471 000 actions gratuites aux membres du personnel salarié et mandataires sociaux du Groupe.

Les conditions et critères d'attribution gratuite de ces actions sont les suivants :

- Période d'acquisition : 1 an (présence dans les effectifs)
- Période de conservation : 1 an

Le conseil d'administration avait décidé de virer à un compte de réserve indisponible la somme nécessaire aux besoins de l'émission des actions gratuites à l'issue de la période d'acquisition et prélever sur le compte « Prime d'Emission » (1 976,8 K€).

Ces actions gratuites ont été définitivement acquises le 6 janvier 2022. Compte tenu du départ de certains de ces salariés, seules 2 411 000 actions restaient en période d'attribution et ont été définitivement acquises le 6 janvier 2022. Le Conseil d'Administration du 7 janvier 2022 a constaté leur acquisition définitive et l'augmentation de capital qui en découle de 24 110 euros.

✓ Plan d'attribution gratuite d'actions du 31 août 2021

Le Conseil d'Administration du 31 août 2021 faisant usage de l'autorisation qui lui a été consentie par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société du 10 juin 2021, aux termes de sa dix-neuvième (19^e) résolution a décidé d'attribuer gratuitement 4 965 000 actions gratuites aux membres du personnel salarié et mandataires sociaux du Groupe.

Les conditions et critères d'attribution gratuite de ces actions sont les suivants :

- Période d'acquisition : 1 an (présence dans les effectifs pour tous les bénéficiaires)
- Période de conservation : 1 an
- Les mandataires sociaux de la Société bénéficiaires seront tenus de conserver au nominatif, jusqu'à la cessation de leurs fonctions, quinze pour cent (15%) des actions qui leur ont été attribuées gratuitement.

Ces actions gratuites seront été définitivement acquises le 31 août 2022. Compte tenu du départ de certains de ces salariés, à la date de ce rapport, seules 4 948 000 actions restent en période d'attribution.

1.5.5. BSA Consultants du Conseil d'Administration

Par délégation de l'Assemblée Générale du 12 mars 2019 (7^{ème} résolution), le Conseil d'Administration du 23 avril 2020, a décidé l'émission de bons de souscription d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes composée de consultants du Conseil d'Administration et/ou administrateurs :

- un maximum de 240.000 bons de souscription d'actions donnant chacune droit à l'attribution d'une (1) action du capital de la Société au prix de souscription unitaire de 0,80 euro (les « **BSA-2020** ») ;
- les BSA-2020 devront être souscrits en numéraire et intégralement libérés au moment de la souscription à un prix unitaire fixé à 0,008 euro, correspondant à 1% du prix de souscription unitaire des actions nouvelles ;
- les BSA-2019 seront exerçables jusqu'au 31 décembre 2023 ; les BSA-2020 qui ne seraient pas exercés à cette date seraient caducs et annulés ;

Sur les 240 000 bons de souscriptions potentiels, seuls 60 000 ont finalement été souscrits. A la date de ce rapport, aucun BSA n'a été exercé.

1.6. Evénements post clôture

1.6.1. Contrat de financement avec Park Capital

En janvier 2022, conformément au contrat d'émission conclu avec Park Capital, un 5ème bon d'émission a été exercé au prix d'exercice de 5 M€ donnant droit à 2 000 OCA d'une valeur nominale de 2 500 € et à 16 914 750 BSA donnant le droit à 16 914 750 actions de la Société au prix d'exercice de 0,133 euro par action.

A la date de ce rapport, Park Capital a converti l'intégralité des 4 premières tranches émises et 480 obligations convertibles au titre de la 5^{ème} tranche tirée.

Les conversions réalisées entre le 31 décembre 2021 et la date de ce rapport, soit au total 2 460 OC (1 980 OC sur la 4^{ème} tranche et 480 OC sur la 5^{ème} et dernière tranche tirée) représentent ainsi une augmentation de capital de 793 K€.

1.6.2. Plans d'Actions gratuites

Le Conseil d'Administration du 20 janvier 2022 faisant usage de l'autorisation qui lui a été consentie par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société du 10 juin 2021, aux termes de sa dix-neuvième (19^e) résolution a décidé d'attribuer gratuitement 14 900 000 actions gratuites aux membres du personnel salarié et mandataires sociaux du Groupe.

Les conditions et critères d'attribution gratuite de ces actions sont les suivants :

- Période d'acquisition : 1 an (présence dans les effectifs pour tous les bénéficiaires)
- Période de conservation : 1 an
- Les mandataires sociaux de la Société bénéficiaires seront tenus de conserver au nominatif, jusqu'à la cessation de leurs fonctions, quinze pour cent (15%) des actions qui leur ont été attribuées gratuitement.

Ces actions gratuites seront été définitivement acquises le 20 janvier 2023.

1.6.3. Un premier trimestre encourageant pour le Groupe

Fournitures de tests de dépistages de la COVID-19 en France

Alors qu'au cours de l'exercice 2021, BewellConnect n'avait pas enregistré de ventes significatives d'équipements de protection individuelle et de tests, sur les deux premiers mois de l'année 2022, avec les annonces gouvernementales du début de l'année, la Société a enregistré plus de 2 M€ de commandes livrées dans la foulée. Les principales commandes concernent :

Tests antigéniques pour la Ville de Paris

BewellConnect SAS a reçu une première commande de tests antigéniques pour la Ville de Paris et le Centre d'actions sociales de la Ville de Paris dans le cadre du référencement comme fournisseur de rang 2. Ce référencement avait été notifié en mars 2021 à l'issue d'une consultation de plusieurs mois dans le cadre d'un appel d'offres lancé en novembre 2020.

Autotests rapides pour des enseignes de la Grande distribution

BewellConnect a enregistré une première commande d'autotests rapides pour plusieurs enseignes du Groupe Casino (Casino, Franprix et Monoprix) ainsi que pour les enseignes Cora et Match.

Ces commandes portées par la nouvelle politique gouvernementale de traçage de l'épidémie qui favorise désormais l'usage fréquent d'autotests interviennent après la publication de l'Arrêté du 27 décembre 2021 autorisant à titre exceptionnel et jusqu'au 31 janvier 2022 la vente au détail d'autotests en dehors du circuit traditionnel des pharmacies.

Masques FFP2 pour l'Université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne

BewellConnect a également a reçu une commande de masques chirurgicaux de type FFP2 pour l'Université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne. Cette commande s'inscrit dans la volonté de plusieurs établissements de l'Enseignement supérieur de doter les étudiants de masques pour participer aux examens.

Ouverture prévue d'un second centre médical à Dubai :

Smart Salem a remporté en janvier 2022 l'appel d'offres lancé par les autorités dubaïotes pour l'ouverture d'un nouveau centre médical digitalisé au cœur du Dubai International Financial Centre (DIFC). Cette autorisation va permettre à la société de consolider sa position d'acteur de référence de la transformation digitale de la santé.

L'implantation du second centre se fera au printemps 2022 au cœur de DIFC, le quartier financier des affaires de Dubaï, plus grand complexe financier de la région. Le nouveau centre sera situé dans la prestigieuse INDEX TOUR, une tour de 80 étages regroupant des appartements de grand standing, des bureaux et l'INDEX MALL, un centre commercial prestigieux. L'ensemble dispose ainsi d'une forte attractivité commerciale. Ce centre sera ainsi destiné à toute la clientèle d'affaires de Dubaï et disposera d'une situation géographique parfaitement complémentaire du premier centre situé à City Walk.

Ce nouveau centre, d'une capacité d'accueil deux fois supérieure au premier, bénéficiera du retour d'expérience accumulé depuis près de 2 ans, tout en intégrant de nouvelles innovations qui seront progressivement déployées sur les deux sites.

1.7. Continuité d'exploitation

La Société a arrêté ses comptes dans une perspective de continuité d'exploitation.

2. Périmètre et méthodes de consolidation

Les sociétés sont consolidées sur la base de leurs comptes arrêtés au 31 décembre 2021.

Liste des sociétés consolidées :

Dénomination sociale	Forme Juridique	Siège social	Statuts Entité	Contrôle	Intérêt	Méthode
VISIOMED GROUP SA	SA	France	Pas de changement	100,00%	100,00%	IG
LABORATOIRES VISIOMED SAS	SAS	France	Pas de changement	100,00%	100,00%	IG
BEWELLCONNECT SAS	SAS	France	Pas de changement	100,00%	100,00%	IG
MEDICAL INTELLIGENCE SERVICE	SA	France	Pas de changement	24,28%	24,28%	ME
SMART SALEM	LLC/SARL	EAU	Entrée de périmètre Aout 2021	100%	100%	IG
BEWELLCONNECT ITALIA	SARL	Italie	Entrée de périmètre Sept 2021	100%	100%	IG

Liste des sociétés non consolidées :

La société Nexmed Technology (anciennement Visiomed Technology) qui est basée en Chine et assure notamment la fabrication de certains dispositifs médicaux pour le Groupe, n'est pas incluse dans le périmètre de consolidation, le Management considérant qu'aucun contrôle n'est exercé sur cette filiale détenue à hauteur de 10 % par Visiomed Group.

Les méthodes de consolidation sont les suivantes :

- les filiales sur lesquelles le Groupe exerce, directement ou indirectement, un contrôle exclusif sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale ; le contrôle exclusif est présumé lorsque le groupe détient au moins 40% des droits de vote.
- les participations non contrôlées par le Groupe mais sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence ; l'influence notable est présumée lorsque la société consolidante détient directement ou indirectement une fraction au moins égale à 20 % des droits de vote.

Les actifs, les passifs, les charges et les produits significatifs des sociétés consolidées sont évalués et présentés selon des méthodes homogènes au sein du groupe. En conséquence, des retraitements sont opérés préalablement à la consolidation dès lors que des divergences existent entre les méthodes comptables et leurs modalités d'application retenues pour les comptes individuels des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation et celle retenues pour les comptes consolidés.

Toutes les transactions significatives entre les sociétés consolidées sont éliminées, de même que les résultats internes au Groupe.

3. Principes et méthodes comptables

3.1. Contexte de l'établissement des comptes consolidés

Les comptes consolidés ont été établis dans le cadre de la présentation des comptes à la Bourse sur le marché Euronext Growth et constituent des comptes complets au regard des règles et principes comptables français.

Les principes comptables retenus pour l'établissement des états financiers intermédiaires consolidés sont identiques à ceux utilisés pour la présentation des comptes consolidés annuels pour l'exercice clos au 31 décembre 2020, sauf mention spécifique dans les annexes.

Les états financiers du Groupe sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en France, selon les dispositions du règlement CRC no 99-02 relatif aux comptes consolidés des entreprises industrielles et commerciales.

Ils sont présentés en euros.

Les méthodes d'évaluation et de présentation étant homogènes au sein du groupe, il n'a pas été pratiqué de retraitements sur les comptes sociaux des filiales.

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont décrites ci-après. Sauf indication contraire, ces méthodes ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés.

3.2. Conversion des opérations en devises

- Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation des états financiers

Les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités du Groupe sont évalués en utilisant la monnaie de l'environnement économique de base dans lequel l'entité opère et génère l'essentiel de ses cash-flows (« la monnaie fonctionnelle »). Les états financiers consolidés sont présentés en euros, monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation de la Société.

- Transactions et soldes

Les transactions libellées en monnaies étrangères sont converties en euros en utilisant les taux de change en vigueur aux dates des transactions.

Les pertes et les gains de change résultant du dénouement de ces transactions comme ceux résultant de la conversion, aux taux en vigueur à la date de clôture, des actifs et passifs monétaires libellés en devises, sont comptabilisés en résultat.

- Conversion des comptes des filiales en devises

Les filiales étrangères sont considérées comme autonomes. Les états financiers des filiales étrangères dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro sont convertis en euros, monnaie de présentation des états financiers du Groupe, de la façon suivante :

Capitaux propres :	taux historique
Autres postes du bilan :	taux de clôture
Compte de résultat :	taux moyen

Les écarts de conversion résultant de l'application de ces différents taux figurent dans un poste spécifique des capitaux propres.

Dans les comptes arrêtés au 31 décembre 2021, un taux de change moyen de 4,2646 AED pour 1 euro a été retenu pour convertir les opérations en résultat de Smart Salem. Le taux de change de fin de période de clôture au 31 décembre retenu est de 4.1763 AED pour 1 euro.

3.3. Information sectorielle

Pour les besoins de l'information sectorielle, un secteur d'activité ou une zone géographique est défini comme un ensemble homogène de produits, services, métiers ou pays qui est individualisé au sein de l'entreprise, de ses filiales ou de ses divisions opérationnelles.

La segmentation adoptée pour l'analyse sectorielle est issue de celle qui prévaut en matière d'organisation interne du Groupe. Les secteurs d'activités ou les zones géographiques représentant des montants non significatifs ont été regroupés.

3.4. Écarts d'acquisition

Lors de l'acquisition d'une entreprise, le coût d'acquisition des titres est affecté, sur la base de leur juste valeur, aux actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise. La juste valeur des éléments incorporels identifiables de l'actif, tels que les marques et les licences, est déterminée par référence aux méthodes généralement admises en la matière, telles que celles fondées sur les revenus, les coûts ou la valeur de marché.

La différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur des actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise est enregistrée à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique « Ecart d'acquisition » lorsqu'il est positif, au passif du bilan dans un poste spécifique lorsqu'il est négatif.

L'écart d'acquisition positif est amorti ou non selon sa durée d'utilisation. Ainsi l'écart d'acquisition :

- dont la durée d'utilisation est limitée est amorti linéairement sur cette durée ; en cas d'indice de perte de valeur un test de dépréciation est effectué.
- dont la durée d'utilisation est non limitée n'est pas amorti . En contrepartie il fait l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par exercice.

Lorsque la valeur recouvrable actuelle de l'écart d'acquisition est inférieure à sa valeur nette comptable, une dépréciation est constatée. La dépréciation constatée est définitive : elle ne peut pas être reprise, même en cas de retour à une situation plus favorable.

Notons que dans un délai n'excédant pas un an suivant l'exercice d'entrée des filiales et participations dans le périmètre de consolidation, une évaluation de l'ensemble des éléments identifiables acquis (actifs et passifs) est réalisée y compris pour les marques et parts de marché quand celles-ci sont évaluables de manière fiable.

3.5. Immobilisations incorporelles

- Marques, licences et brevets

Les marques et les licences acquises sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les licences ont une durée d'utilisation finie. L'amortissement est calculé de façon linéaire sur leur durée d'utilisation estimée à 20 ans.

Les marques n'ont pas de durée d'utilisation déterminée (car elles sont régulièrement entretenues) et ne sont, en conséquence, pas amorties. Elles font l'objet de tests de dépréciation.

Les tests de dépréciation sont réalisés annuellement.

- Logiciels

Les licences de logiciels sont inscrites à l'actif sur la base des coûts encourus pour acquérir et pour mettre en service les logiciels concernés. Ces coûts sont amortis sur la durée d'utilisation estimée des logiciels à 2 ans.

- Frais de R&D

Le Groupe a choisi de capitaliser ses frais de développement s'ils répondent aux critères d'activation. Les coûts de développement portés à l'actif sont amortis sur leur durée d'utilisation estimée (qui n'excède généralement pas 3 ans).

Les critères d'activation sont les suivants :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement ;
- la disponibilité de ressources (techniques, financières et autres) appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ;
- l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre ;
- la capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables;
- La société doit démontrer, entre autres choses, l'existence d'un marché pour la production issue de l'immobilisation incorporelle ou pour l'immobilisation incorporelle elle-même ou, si celle-ci doit être utilisée en interne, son utilité.
- Elle doit pouvoir, en outre, évaluer de manière suffisamment fiable les avantages économiques futurs attendus.

Concernant les immobilisations incorporelles, une provision pour dépréciation est constituée dès lors que sa valeur actuelle (la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage) demeure inférieure à la valeur nette des actifs incorporels.

3.6. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition (pour les actifs acquis à titre onéreux) ou à leur coût de production (pour les actifs produits par l'entreprise) ou à leur valeur vénale (pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange).

Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue.

Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition.

Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

3.7. Amortissements

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire, la durée d'amortissement correspond à la durée d'usage. L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

* Concessions, logiciels et brevets :	
Logiciels	2 ans
Maintenance des brevets	20 ans
* Installations techniques	5 ans
* Matériel et outillage industriels	5 ans
* Installations générales, agencements et aménagements divers	5 ans
* Matériel de transport	4 à 5 ans
* Matériel de bureau	5 ans
* Matériel informatique	3 ans
* Mobilier	5 ans

3.8. Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles

Les actifs ayant une durée d'utilité indéterminée, par exemple les marques, ne sont pas amortis et sont soumis à un test de dépréciation dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur à la clôture.

Les actifs amortis sont soumis à un test de dépréciation lorsque, en raison d'événements ou de circonstances particulières (obsolescence, dégradation physique, changements importants dans le mode d'utilisation, performances inférieures aux prévisions, chute des revenus et autres indicateurs externes...), la recouvrabilité de leur valeur nette comptable est mise en doute.

Une perte de valeur est comptabilisée à concurrence de l'excédent de la valeur nette comptable sur la valeur actuelle de l'actif. La valeur actuelle est la valeur la plus élevée de la valeur vénale ou de la valeur d'usage.

- Pour les actifs destinés à être conservés et utilisés, la valeur actuelle est le plus souvent déterminée sur la base de la valeur d'usage, celle-ci correspondant à la valeur des avantages économiques futurs attendus de son utilisation et de sa sortie. Elle est appréciée notamment par référence à des flux de trésorerie futurs actualisés déterminés dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par la Direction du Groupe.
- Pour les actifs destinés à être cédés, la valeur actuelle est déterminée sur la base de la valeur vénale, celle-ci est appréciée par référence aux prix de marché.

La reprise éventuelle de la dépréciation est examinée à chaque date de clôture.

3.9. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont enregistrées à leur coût d'acquisition.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les titres de participation non consolidés sont inscrits à leur coût historique d'acquisition qui inclut, le cas échéant, les frais directement imputables à l'acquisition.

La valeur brute des titres de participations est constituée par le coût d'achat hors frais d'acquisition. Lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée pour le montant de la différence, la valeur d'utilité correspondant en principe à la quote-part de situation nette de la filiale considérée. Si cette valeur d'utilité est inférieure à la valeur nette comptable, une analyse approfondie est conduite sur la base d'éléments prévisionnels pouvant conduire à la constatation d'une provision pour dépréciation.

La valeur des titres mis en équivalence correspond à la quote-part des capitaux propres de la société mise en équivalence y compris le résultat de l'exercice. Au compte de résultat, seule la quote-part du résultat net attribuée au groupe est comptabilisée.

3.10. Stocks

Le coût des stocks de marchandises est déterminé selon la méthode du coût moyen unitaire pondéré et comprend les coûts d'acquisition des stocks et les coûts encourus pour les amener à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent (intégrant les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par chaque entité auprès de l'administration fiscale, ainsi que des frais de transport, de manutention et d'autres coûts directement attribuables à l'acquisition de marchandises).

Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et d'autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Une dépréciation, égale à la différence entre la valeur nette comptable et le montant le plus élevé entre la valeur vénale et la valeur d'usage, est comptabilisée à la clôture afin de ramener les stocks à leur valeur actuelle. L'évaluation à la clôture tient compte de la rotation des articles, des prix et des perspectives de vente et notamment des prix des articles bradés.

3.11. Créances et autres débiteurs

Les créances clients sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation des créances clients est constituée dès qu'apparaît une perte probable. Des difficultés de recouvrement la probabilité d'une faillite, une défaillance ou un défaut de paiement constituent des indicateurs de dépréciation d'une créance.

Lorsqu'une créance est irrécouvrable, elle est comptabilisée en charge en contrepartie de la reprise de la dépréciation.

Les créances et dettes en monnaies étrangères existant à la clôture de l'exercice sont converties au cours en vigueur à cette date. Les gains ou pertes de change résultant de cette conversion sont enregistrés en résultat.

3.12. Disponibilité et Valeurs Mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Il s'agit des titres acquis en vue de réaliser un gain à brève échéance :

- placements à court terme ;

- très liquides ;
- facilement convertibles en un montant connu de trésorerie ;
- soumis à un niveau négligeable de changement de valeur.

Les titres cotés sont évalués au cours moyen du dernier mois.

Les titres non cotés sont estimés à leur valeur probable de négociation à la date de clôture de l'exercice.

Les actions propres rachetées dans le cadre d'un contrat de liquidité ayant pour objet à la fois la liquidité des transactions et la régularité des cours sont classées en immobilisations financières.

Lorsque le contrat conclu avec le Prestataire de services d'investissement prévoit uniquement la régularisation de cours, les actions rachetées sont à comptabiliser en VMP au compte 502 « Actions propres ».

3.13. Frais d'augmentation de capital

Conformément à l'avis 2000-D du Comité d'Urgence du CNC, les frais externes directement liés à l'augmentation de capital sont imputés sur la prime d'émission nette d'impôt lorsqu'une économie d'impôt est générée.

Les autres coûts sont comptabilisés en charges de l'exercice.

3.14. Impôts différés

Les impôts différés sont constatés au taux d'impôt déjà voté sur l'année prévue de reversement, selon la méthode du report variable :

- sur les décalages temporaires apparaissant entre les résultats comptables et les résultats fiscaux ;
- sur les retraitements de consolidation ;
- sur des éventuels déficits fiscaux dans la mesure où les bénéfices imposables futurs seront suffisants pour assurer leur utilisation.

Les actifs d'impôts différés sont constatés dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur sera disponible, qui permettra d'imputer les différences temporaires.

Les impôts différés actifs et passifs sont compensés lorsqu'ils concernent une même entité fiscale.

3.15. Engagements retraite

Le groupe ne comptabilise pas les engagements relatifs aux indemnités de fin de carrière.

3.16. Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque :

- le Groupe est tenu par une obligation légale ou implicite découlant d'événements passés ;
- il est probable qu'une sortie de ressources, sans contrepartie au moins équivalente, sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;

- le montant de la provision peut être estimé de manière fiable.

Les passifs éventuels, correspondant à une obligation qui n'est ni probable ni certaine à la date d'arrêté des comptes, ou à une obligation probable pour laquelle la sortie de ressources ne l'est pas, ne sont pas comptabilisés. Ils font l'objet d'une information en annexe.

3.17. Reconnaissance des produits

Le chiffre d'affaires provenant de la vente de marchandises ou de services est comptabilisé net des remises et des avantages commerciaux consentis et des taxes sur vente, dès lors que le transfert aux clients des risques et avantages inhérents à la propriété a eu lieu ou que le service a été rendu.

Les produits probables, à l'inverse des charges probables, ne peuvent pas être comptabilisés. Les produits figurent nets de la taxe sur la valeur ajoutée, des retours de marchandises, des rabais et des remises, et déduction faite des ventes intragroupe.

3.18. Contrats de location

Les contrats de location en vertu desquels une partie importante des risques et des avantages inhérents à la propriété est conservée par le bailleur sont classés en contrats de location simple.

Les paiements au titre des contrats de location simple (nets des avantages obtenus du bailleur) sont comptabilisés en charges au compte de résultat de façon linéaire sur la durée du contrat de location. Les périodes de franchises obtenues lors de la conclusion de contrats de location sont étalés sur la durée du contrat de bail

3.19. Produits et charges exceptionnels

Ces rubriques ne sont alimentées que dans le cas où un événement majeur intervenu pendant la période comptable est de nature à fausser la lecture de la performance de l'entreprise. Il s'agit donc de produits ou charges en nombre très limité, inhabituels, anormaux et peu fréquents que l'entreprise présente de manière distincte dans son compte de résultat pour faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante.

Ils peuvent comprendre par exemple les plus-values ou moins-values de cession, les dépréciations - importantes et inhabituelles d'actifs non courants, corporels ou incorporels.

3.20. Opérations internes

Les opérations réciproques entre sociétés intégrées sont éliminées.

3.21. Estimations et jugements comptables déterminants

La préparation des états financiers conduit la Direction du Groupe à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent les montants qui figurent dans ces états financiers et les notes qui les accompagnent, en ce qui concerne notamment les immobilisations corporelles, les impôts différés actifs, les écarts d'acquisition et les autres actifs incorporels, les provisions pour risques et

autres provisions liées à l'activité. Le Groupe fonde ses estimations sur son expérience passée ainsi que sur un ensemble d'autres facteurs jugés raisonnables au regard des circonstances afin de se forger un jugement sur les valeurs à retenir pour ses actifs et passifs.

Les résultats réalisés peuvent in fine diverger sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de situations différentes.

4. Information sectorielle

Les activités opérationnelles du Groupe sont organisées en domaines d'activités stratégiques et gérées suivant la nature des produits et services vendus aux différentes clientèles du Groupe.

Cette segmentation en secteurs d'activité sert de base à la présentation des données internes de gestion de l'entreprise et est utilisée par le décisionnaire opérationnel du Groupe dans le suivi des activités.

En 2020, le Groupe a lancé temporairement une nouvelle activité de vente d'Équipement de protection individuelle ; l'information sectorielle a en conséquence été ajustée courant 2020 pour prendre en compte cette évolution du pilotage de la performance et du reporting interne du Groupe avec 3 principaux segments : Santé Connectée, EPI & Tests et Activités Résiduelles.

En 2021, suite à l'acquisition de la Société Smart Salem présentant une activité nouvelle « Medical Fitness », le Groupe a revu le découpage de ses segments d'activité comme suit :

- Santé Connectée (télémédecine)
- Centres Médicaux digitalisés (pour prendre en compte la nouvelle activité Medical Fitness)
- Autres produits & services Médicaux incluant l'activité EPI & Tests

Santé Connectée : activité stratégique du Groupe, incluant la télémédecine, pour laquelle il avait été difficile en 2020 d'engager commercialement de nombreux clients et prospects en raison de la crise sanitaire.

Néanmoins, le Groupe avait pu avancer sur deux piliers fondamentaux pour permettre le développement de l'activité :

- l'ancrage de ses solutions sur de nouveaux usages répliquables offrant un potentiel de croissance à moyen terme
- la mise en place de partenariats commerciaux permettant de renforcer la présence terrain sur les territoires et à l'international

Centres Médicaux Digitalisés (activité nouvelle en 2021) : Smart Salem est capable de dépister près de 35 maladies en 7 minutes chez un patient afin d'obtenir un Visa de résidence en l'espace de 30 minutes, grâce à une digitalisation totale du parcours des patients, là où le processus des centres d'examen historiques aux Emirats Arabes Unis prennent entre 10 à 15 jours. Le centre médical effectue les prélèvements grâce à la robotique et aux dispositifs médicaux connectés, traite les analyses et délivre l'ensemble des résultats en temps record grâce à l'intelligence artificielle et à la réalité virtuelle augmentée. Cette procédure, appelée « *Medical Fitness* », est légalement indispensable à l'obtention d'un Visa de travail ou de résidence aux Émirats Arabes Unis.

Autres Produits et Services Médicaux : ce segment couvre notamment les activités résiduelles historiques du Groupe et les ventes d'Équipements de protection individuelle et de tests.

- **Activités résiduelles** : ce segment correspond aux segments historiques de la Santé Familiale et de la Dermo-cosmétique qui ont été cédés respectivement en décembre 2019 et février 2020.
- **Équipement de Protection Individuelle et Tests** : Il s'agit d'une activité d'opportunité (masques, gels hydroalcoolique, tests anticovid) mais présentant des marges relativement faibles en Europe.
La Société Smart Salem, intégrée au Groupe Visiomed depuis Aout 2021 assure également une activité de distribution de tests PCR.

CA (en M€)	2020	2021	Ecart	% Ecart
Santé Connectée	0,7	0,5	-0,3	-37%
Centres Médicaux digitalisés	0,0	3,5	3,5	100%
Autres Produits & Services Médicaux	18,2	3,2	-15,1	-83%
Total CA	19,0	7,2	-11,8	-62%

Marge (en M€)	2020	2021	Ecart	% Ecart
Santé Connectée	0,5	0,29	-0,3	-46%
Centres Médicaux digitalisés	0,0	2,77	2,8	100%
Autres Produits & Services Médicaux	1,4	0,68	-0,7	-52%
Total Marge	2,0	3,74	1,8	91%
%	10%	52%		

Marge (en %)	2020	2021
Santé Connectée	73,0%	62,4%
Centres Médicaux digitalisés		78,1%
Autres Produits & Services Médicaux	7,7%	21,3%

5. Notes sur le Compte de Résultat

5.1. Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation s'élève à -3.7 M€ au 31 décembre 2021 versus -6.6 M€ au 31 décembre 2020. La contribution opérationnelle positive de l'entité Smart Salem dans les comptes 2021 représente 2.4 M€

Retraité des dotations et reprises de provision et autres produits d'exploitation non liés à l'activité commerciale pure, le résultat d'exploitation s'établit à **-3.9 M€ au 31 décembre versus -8.1 M€ en 2020.**

A périmètre comparable hors Smart Salem (retraité des dotations, reprises de provision et autres produits d'exploitation), il s'établirait à -7 M€ soit en amélioration de 1 M€ versus l'année précédente.

5.2. Produits d'exploitation

Le total des produits d'exploitation au 31 décembre 2021 s'élève à 8.8 M€ versus 22.5 M€ pour l'exercice 2020.

Les produits d'exploitation sont composés :

- du chiffre d'affaires net réalisé par le Groupe à hauteur de 7.2 M€ vs 19 M€ l'année dernière (cf note 4 sur l'information sectorielle)
- et d'autres produits d'exploitation pour 1.6 M€ vs 3.6 M€ en 2020

Chiffre d'affaires :

L'analyse comparative est rendue difficile par un mix produit totalement différent d'une année sur l'autre et l'entrée dans le périmètre du Groupe de la société Smart Salem. La contribution de cette dernière au chiffre d'affaires 2021 est de 6.6 M€ décomposé en :

- Medical Fitness : 3.5 M€
- Activité Tests PCR – Anti Covid: 3.1 M€

Le chiffre d'affaires hors Smart Salem est significativement inférieur à celui de 2020 du fait de la très faible activité sur l'exercice sur le segment des Equipements de Protection Individuelle et tests anti-covid qui avaient été à l'origine de la croissance du chiffre d'affaires 2020 puisque l'essentiel du chiffre d'affaires de S1 2020 provenait de la vente de masques pour 17,6 M€ avec notamment la fourniture de 8 millions de masques à Santé Publique France.

A périmètre comparable, le chiffre d'affaires généré par la Santé connecté s'est détérioré de 0,3 M€ par rapport à 2020. Si les ventes de solutions de téléconsultation (en mobilité et en point santé) ont plus que doublé, elles ont été largement compensées par la baisse des ventes des dispositifs médicaux unitaires qui avaient constitué le gros de l'activité lors du premier confinement.

Les principales opérations commerciales en e-santé réalisées au cours de l'exercice 2021 sont :

- des déploiements de solutions de télémédecine fixe et mobile dans les Caraïbes
- des déploiements de solution de télémédecine en Corse
- le démarrage des activités en Italie avec création d'une filiale avec un pilote avec IPER ;
- le démarrage de plusieurs projets territoriaux en France métropolitaine (Hauts de France, Grand Est)

Produits d'exploitation

Les produits d'exploitation s'élèvent à 1,6 M€ et correspondent principalement à :

- des reprises de provisions liées à des contentieux activité soldés et reprise de dépréciation du stock pour 1,2 M€
- production stockée pour 0,1 M€ dans le cadre de l'assemblage de mallettes et stations de téléconsultation
- la constatation en produit de l'annulation d'anciennes dettes qui ont fait l'objet d'un protocole pour 0,2 M€

5.3. Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation de l'exercice 2021 s'élèvent à 12.5 M€ versus 29.1 M€ au 31 décembre 2020. La part relative à la société Smart Salem représente 4.1 M€ de charges opérationnelles.

Cette baisse globale de 15,2 M€ (- 19.3 M€ hors Smart Salem) s'explique essentiellement par l'évolution de l'activité du Groupe. Elle se décompose principalement en :

- Une baisse des achats de marchandises & matières premières (approvisionnement en masques et tests) de 14.3 M€ en lien avec la réduction des ventes d'équipement de protection individuelle
- La poursuite de la diminution des charges de personnel et autres achats et charges externes & autres charges d'exploitation de 1.5 M€ (8 M€ vs 9.5 M€) malgré l'intégration de Smart Salem (1.6 M€) du fait de la poursuite stricte de la politique de rationalisation des dépenses initialement mise en place avec le changement de gouvernance.
- Une diminution des dotations aux amortissements et aux provisions de 0,6M€

Pour mémoire, sur le périmètre antérieur historique, hors Smart Salem, les efforts significatifs de maîtrise et réduction des dépenses engagés depuis l'été 2019 avaient porté leurs fruits. La tendance à la baisse constatée dès le 2^{ème} semestre 2019 s'était accélérée et confirmée sur l'exercice 2020 et 2021; le premier semestre 2021 a montré que la société était arrivée à un niveau normatif de dépenses opérationnelles pour un semestre de l'ordre de 4/4,5 M€.

- Dépenses opérationnelles* S2 2018 : 11,3 M€
- Dépenses opérationnelles S1 2019 : 11,9 M€
- Dépenses opérationnelles S2 2019 : 9,3 M€
- Dépenses opérationnelles S1 2020 : 5,9 M€
- Dépenses opérationnelles S2 2020 : 4 M€
- Dépenses opérationnelles S1 2021 : 4,4 M€

** Les dépenses opérationnelles incluant les postes suivants : autres achats et charges externes, charges de personnel, impôt & taxes et autres charges d'exploitation ; les dotations aux amortissements & provisions sont exclues de cette analyse.*

5.4. Résultat financier

Le résultat financier du Groupe de l'exercice 2021 s'élève à -0.6 M€ et correspond principalement à des frais liés au financement Atlas (honoraires, intermédiaires) & intérêts sur des obligations non converties qui ont fait l'objet d'un remboursement porté par Visiomed Group.

5.5. Résultat exceptionnel

Au 31 décembre 2021 le résultat exceptionnel s'élève à 54 K€. Il correspond essentiellement à l'impact de la variation du pourcentage de détention dans la société MIS à fin juin 2021 suite à la participation

à son augmentation de capital et à la constatation d'un produit exceptionnel suite au passage en profit d'une dette annulée suite à la liquidation du fournisseur.

5.6. Impôt sur les bénéfices et impôts différés

Impôt sur les bénéfices

Compte tenu de l'intégration fiscale et du niveau de déficits fiscaux antérieurs, la société ne comptabilise aucune charge d'impôt sur les bénéfices.

Au 31 décembre 2021, le poste Impôts dus sur les bénéfices correspond au crédit d'impôt de 2019 relatif au CIR & CII perçu en 2021, pour 98 K et au CIR 2020 qui s'élève à 83 K€. La Société n'a fait aucune demande de remboursement au titre l'exercice 2021.

A noter que à ce jour, la société Smart Salem n'est redevable d'aucun impôt sur les résultats, cependant les Émirats arabes unis ont annoncé mettre en place à partir de juin 2023, un impôt sur les sociétés. Cette réglementation fera l'objet d'exemption dans certaines zones franches, dont Smart Salem pourrait se prévaloir dans le cadre de l'ouverture de ses différents centres médicaux.

Impôt différé sur les bénéfices

La Société a constaté un impôt différé actif de 0.3 M€ sur les frais d'acquisition de l'entité Smart Salem. Cet impôt différé a été provisionné intégralement au 31 décembre 2021 (cf. note sur les Impôts différés au Bilan), détériorant le résultat global consolidé de 0.3 M€.

6. Notes sur le Bilan

6.1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition

Valeurs brutes	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Écarts d'acquisition	656			21 496		22 153
Frais de recherche et développement	502					502
Concessions, brevets et droits similaires	116					116
Autres immobilisations incorporelles	80		27			53
Immobilisations Incorporelles brutes	698		27			671

Amortissements et provisions	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Écarts d'acquisition	434			-183		251
Frais de recherche et développement	502					502
Concessions, brevets et droits similaires	20	7				26
Autres immobilisations incorporelles	79	1	27			53
Amortissements et provisions	601	8	27			582

Valeurs nettes	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Écarts d'acquisition	222			21 679		21 902
Frais de recherche et développement						
Concessions, brevets et droits similaires	96	-7				90
Autres immobilisations incorporelles	1	-1				
Valeurs nettes	97	-8				89

Écarts d'acquisition

L'écart d'acquisition correspond à la différence entre le prix d'acquisition des titres d'une société et sa situation nette comptable. Il apparaît au moment où la société acquise entre pour la première fois dans le périmètre de consolidation d'un groupe.

Le montant comptabilisé en variation de périmètre correspond au net de

- La sortie de BewellConnect Corp (US) pour -183 K€
- L'entrée de Smart Salem (Emirats Arabe Unis) pour 21 679 K€

Au titre de l'acquisition de Smart Salem, la société a comptabilisé un écart de d'acquisition de 21.7 M€ brut. Durant l'année qui suit cette acquisition, la société pourra finaliser la revue de cet écart afin de l'affecté aux actifs et aux passifs de la société acquise. Le reliquat d'écart non affecté constitue le goodwill.

Au 31 décembre juin 2021, Visiomed Group affiche un montant total d'écart d'acquisition de 22.1 M€, déprécié à hauteur de 250 K€.

Le poste écarts d'acquisition a été mouvementé au cours de l'exercice du fait de la liquidation de la filiale Phytosuisse mais cette opération n'a eu aucun impact sur les comptes consolidés (écart

d'acquisition intégralement déprécié 182 K€ depuis 2019) et avec l'entrée dans le périmètre de la société Smart Salem le 10 aout 2021.

Pour mémoire L'acquisition des Laboratoires PhytoSuisse avait donné lieu à la comptabilisation d'un écart d'acquisition de 182 K€ en 2019 calculé comme suit : valeur d'acquisition des titres (130 K€) diminué de la situation nette de la société (-52K€) à la date d'entrée dans le périmètre de consolidation. Cet écart d'acquisition avait été intégralement déprécié dès le 31.12.2019 du fait de la perspective de la vente de la Société PhytoSuisse dans le cadre de la cession des activités de Dermo-cosmétique.

Sur 2020, du fait de l'arrêt de l'activité sur les Laboratoires Visiomed, l'écart d'acquisition de 50 K€ comptabilisé en 2017 avait fait l'objet d'une dépréciation totale. Aucun autre indicateur de perte de valeur n'a été identifié au titre de l'exercice.

Au 31 décembre 2021, les écarts d'acquisition (22 153 K€ valeur brute et 250 K€ de dépréciation soit 21 903 K€ nets) se décomposent donc comme suit :

- Entrée de périmètre de consolidation de MIS en 2016 qui avait généré un écart d'acquisition de 422.5 K€ déprécié à hauteur de 200 K€
- Rachat du minoritaire en 2017 par BewellConnect SAS (1 250 titres de Visiomed SAS soit 4.57% des titres) qui avait généré un écart d'acquisition de 50 K€, intégralement déprécié
- Entrée de périmètre de consolidation de Smart Salem en 2021 qui a généra un écart d'acquisition de 21 679 K€ :
 - o Coûts d'acquisition = Prix acquisition des titres 26 584 K€ + Frais d'acquisition 1 151 K€ net d'impôt (305 K€) = 27 430 K€
 - o Situation nette consolidée de Smart Salem à la date d'acquisition : 10 350 K€
 - o Ajustement bilan d'ouverture de Smart Salem (dettes complémentaires) : + 4 599 K€

Immobilisations incorporelles

Le poste immobilisations incorporelles est stable. Le principal mouvement correspond à la finalisation de la sortie des immobilisations (27 K€) suite à la mise en sommeil de l'activité sur la filiale Visiomed SAS pour une valeur nulle puisqu'elles étaient intégralement dépréciées.

Immobilisations Corporelles

Valeurs brutes	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Installations techniques, matériel, outillage	367	4	95	6 255	264	6 796
Autres immobilisations corporelles	653	163	101	979	44	1 738
Valeurs brutes	1 020	167	196	7 234	308	8 534

Amortissements et provisions	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Installations techniques, matériel, outillage	251	582	72	1 894	91	2 746
Autres immobilisations corporelles	467	212	116	236	13	812
Amortissements et provisions	718	794	188	2 130	104	3 558

Valeurs nettes	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Installations techniques, matériel, outillage	116	-578	23	4 361	173	4 050
Autres immobilisations corporelles	186	-49	-15	743	31	926
Valeurs nettes	302	-627	8	5 104	204	4 976

L'essentiel des mouvements sur l'exercice correspondent à l'entrée dans le périmètre de Smart Salem (isolé dans la rubrique variation de périmètre pour 5.1 M€) qui porte principalement des installations techniques, machines, matériels nécessaires au fonctionnement du centre médical.

Les autres mouvements correspondent aux sociétés historiques du Groupe : l'augmentation du poste Immobilisations corporelles correspond à un reliquat d'agencement et à l'acquisition de serveurs informatiques pour le siège social du groupe à la Défense. La diminution du poste Immobilisations corporelles correspond essentiellement à la finalisation de la sortie des immobilisations suite à la mise en sommeil de la filiale Visiomed SAS. La dépréciation complémentaire de 20 K€ comptabilisée au 31 décembre 2020 a été reprise.

6.2. Immobilisations financières

Valeurs brutes	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Titres de participations	13					13
Participations par mises en équivalence	5				-2	3
Autres immobilisations financières	192	12	22	879	38	1 098
Valeurs brutes	210	12	22	879	36	1 114

Provisions	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Titres de participations						
Participations par mises en équivalence						
Autres immobilisations financières						
Provisions						

Valeurs nettes	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Titres de participations	13					13
Participations par mises en équivalence	5				-2	3
Autres immobilisations financières	192	12	22	879	38	1 098
Valeurs nettes	210	12	22	879	36	1 114

Au 31 décembre 2021, les autres immobilisations financières sont composées de :

- Titres de participation pour 13 K€
- Titres mis en équivalence pour 3 K€
- Dépôts et cautionnement pour 1 098 K€

Les titres de participation correspondent aux 10 % que Visiomed Group détient chez Nexmed (société non consolidée – se référer au paragraphe sur le périmètre de consolidation) pour 13 K€

Les titres mis en équivalence correspondent à la quote-part de situation nette de M.I.S. détenue par Visiomed Group (i.e. environ 24.28 %) au 31 décembre 2021.

La variation de la période, correspond à la quote-part du résultat négatif de M.I.S. au titre de l'exercice 2021 et à l'impact de l'augmentation de capital à laquelle Visiomed Group a souscrit.

Courant juin 2021, Visiomed Group a participé au nouveau tour de financement de Medical Intelligence Service (50 K€) qui souhaite grâce à cette levée de fonds, engager son déploiement

commercial, tant en France qu'à l'International (Brésil, Chine, US), en déployant MedVir™, son système d'Intelligence Artificielle.

M.I.S. commercialise MedVir™ un outil de pré-diagnostique, basé sur une structure de réseau neuronal. C'est une Intelligence Artificielle mixte qui permet en temps réel d'établir un diagnostic précis et d'émettre une recommandation immédiate sur le niveau de réponse à apporter. La fiabilité du diagnostic est de 87% quant aux hypothèses diagnostiques proposées au départ.

Le reliquat des immobilisations financières correspond à des dépôts de garantie.

- Pour Visiomed Group à hauteur de 161 K€, essentiellement dans le cadre des différentes locations immobilières (notamment les bureaux du siège et l'entrepôt logistique) et locations de véhicules de fonction. Ce poste a légèrement diminué par rapport à 2020 essentiellement du fait de la restitution de plusieurs dépôts de garantie notamment relatif à l'ancien bail de BewellConnect Corp
- Pour Smart Salem à hauteur de 937 K€ correspondant à un dépôt de garantie dans le cadre d'un appel d'offre.

6.3. Stock et encours

Le stock est composé de marchandises, de produits finis, d'un stock SAV et d'un stock qualité.

Au 31 décembre 2021, la valeur brute du stock s'élève à 2,7 M€ (dont 0,6 M€ pour Smart Salem) et est déprécié à hauteur de 1,2 M€ soit une valeur nette comptable de 1,5 M€ versus 1,3 M€ au 31 décembre 2020.

Le stock en valeur nette est composé :

- Stock Santé connectée : 0.5 M€
- Stock Equipement de protection individuelle et tests antiCovid : 1 M€ (dont 0,6 M€ porté par Smart Salem)

A noter que les stocks de SAV et qualité sont systématiquement dépréciés à 100%.

Les autres stocks sont dépréciés selon les règles de dépréciation du Groupe selon la rotation des articles ; pour les stocks d'EPI une dépréciation complémentaire avait été comptabilisée suite à la chute des prix de ventes des masques notamment.

6.4. Avances et acomptes

Le poste Avances & acomptes s'élève à 1,3 M€ vs 41 K€ au 31 décembre 2020. Il correspond principalement à une avance versée en décembre sur un achat d'auto-tests de 1,2 M€ qui ont été livrés sur janvier 2022.

6.5. Clients et autres créances d'exploitation

Le montant total des créances d'exploitation (hors immobilisations financières) brut au 31 décembre 2021 s'élèvent à 7,1 M€ versus 2,5 M€ au 31 décembre 2020, elles sont dépréciées à hauteur de 0.5 M€ soit une valeur nette de 6,6 M€ versus 2 M€ à fin 2020.

La part relative à Smart Salem dans les comptes au 31 décembre 2021 représente 4,8 M€ sur les 6,6 M€ nets (dont 4,3 M€ de créances clients essentiellement vis-à-vis de DHA, organisme équivalent du ministère de la Santé qui ont fait l'objet d'un règlement sur le premier semestre 2022).

Au 31 décembre 2021, pour leur valeur nette, elles sont composées de :

- Créances Clients : 4,6 M€ dont 4,3 M€ pour Smart Salem
- Créances fiscales et sociales : 1.1 M€
- Autres créances : 0.9 M€ dont la moitié pour Smart Salem

Les principales variations de ce poste sur le périmètre des entités historiques sont :

- la baisse des créances fiscales (encaissement des crédits de TVA)
- la diminution des autres créances suite à la finalisation de l'encaissement des sommes relatives aux cessions de fonds de commerce.

Les séquestres qui devaient être libérés à l'issue de la période de solidarité qui a été prolongée du fait du rallongement des délais de traitement suite au confinement généralisé ont finalement été tous levés à la date de ce rapport.

Le délai de règlement moyen et le niveau d'impayés, faibles, restent stables sur le Groupe.

Des avances versées au cours des exercices précédents à différents partenaires et fournisseurs, notamment asiatiques, sont intégralement dépréciées à hauteur de 0.3 M€ depuis 2019. Elles sont comptabilisées en autres créances.

Echéancier des créances d'exploitation et financières (valeur brute)

Le montant total des créances d'exploitation et financières brut au 31 décembre 2021 s'élèvent à 9.2 M€ versus 3.1 M€ au 31 décembre 2020. Elles sont dépréciées à hauteur de 472 K€, soit une valeur nette de 8 730 K€.

ETAT DES CREANCES en K€	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an,-5 ans	plus de 5 ans
		Montant	Montant	Montant
Autres immobilisations financières	1 098	937		161
Créances clients et comptes rattachés	4 809	4 809		
Avances et acomptes versés sur commandes	1 337	1 337		
Créances fiscales	622	622		
Actifs d'impôts différés				
Créances sociales	152	152		
Autres créances	1 184	1 184		
TOTAL GENERAL	9 202	9 041		161

6.6. Impôts différés

Du fait de l'acquisition de Smart Salem, un impôt différé actif a été comptabilisé pour 0.3 M€ dans les comptes au 31 décembre 2021 : les frais d'acquisition des titres de participation de Smart Salem ayant été intégrés au coût d'acquisition des titres nets d'impôts.

Il a fait l'objet d'une dépréciation à la clôture, par mesure de prudence, n'ayant aucune garantie quant à la possible imputation sur des déficits fiscaux reportables.

6.7. Frais d'émission d'emprunt

Ce poste correspond aux différents frais relatifs aux financements avec Atlas et Park Capital (cf événements marquants et financements) générés sur l'exercice. Ils sont activés au bilan et sont reconnus lors des tirages des différentes lignes. Au 31 décembre 2021, ce poste s'élève à 200 K€.

6.8. Disponibilités et Valeur mobilières de placement

Les disponibilités du Groupe s'élèvent à 6,6 M€ au 31 décembre 2021 (dont 3 M€ pour Smart Salem) versus 0,8 M€ au 31 décembre 2020.

Cette position de trésorerie inclut notamment le tirage des 4 premières tranches de la ligne de financement avec le fonds Park Capital.

Sur la période le Groupe a consommé plus de 6 M€ de trésorerie du fait de son activité opérationnelle, consommation compensée notamment par le placement privé de janvier 2021 pour 1.9 M€ et les tirages des lignes de financement signés avec Atlas et Park Capital pour 26 M€ (27.2 M€ net des remboursements d'obligations convertibles).

Les actions propres sont au nombre de 83 791 au 31 décembre 2021 et représentent une valeur brute de 8 K€.

A noter que sur janvier une 5^{ème} tranche de 5 M€ a été tirée sur la ligne de financement de Park.

6.9. Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance correspondent aux dépenses facturées mais relatives à des événements qui auront lieu sur 2022, tels que les loyers et les primes d'assurance facturés d'avance. Elles s'élèvent à 148 K€ au 31 décembre 2021 versus 181 K€ au 31 décembre 2020.

6.10. Capitaux propres

6.10.1. Capital social

Au 31 décembre 2021, comptablement, le capital social de Visiomed Group s'élève à 1 381 711.80 euros et est composé de 138 171 180 actions d'une valeur nominale de 0,01 euro chacune.

Ce chiffre n'inclut pas la demande de conversion de 60 OC de Park soumise le 31 décembre 2021 et ayant fait l'objet d'une livraison de 1 875 000 actions le 3 janvier 2022 (soit une augmentation de capital de 18.75 K€).

Le capital social a évolué de la manière suivante depuis le 31 décembre 2020 (en euros) :

Opérations sur le capital	Montant (en euros)
Capital social au 31 décembre 2020	20 331 998,40
Augmentation de capital placement ABB	1 940 000,00
Augmentations de capital par exercice de BSA gratuits (nominal 0,8 €)	2,40
Augmentations de capital Aman Partners FZE	582 283,90
Réduction de capital	-30 472 156,90
Augmentations de capital par exercice de BSA gratuits (nominal 0,1 €)	21,90
Augmentations de capital par conversion d'OC ATLAS	2 165 235,20
Augmentations de capital par conversion d'OC PARK (nominal 0,1)	6 673 076,90
Augmentations de capital par conversion d'OC PARK (nominal 0,01)	161 250,00
Capital social au 31 décembre 2021	1 381 711,80

6.10.2. Capitaux propres

Tableau de variation des capitaux propres :

En K€	Capital Social	Prime d'émission	Réserve légale	Réserves consolidées et écart de conversion	Réserves indisponibles	Résultat consolidé	TOTAL Capitaux Propres
Solde à l'ouverture - 31 décembre 2020	20 332	6 047	21	-25 660		-5 150	-4 410
Affectation du résultat 2020				-5 150		5 150	
Attribution d'actions gratuites		-74			74		
Conversion d'obligations convertibles en actions	9 000	11 077					20 077
Exercice de BSA	0	1					1
Augmentation de capital / Placements privés	2 522	1 418					3 940
Frais d'augmentation de capital		-1 355					-1 355
Ecart de conversion				280			280
Autres mouvements - Réduction de capital	-30 472			30 472			
Résultat de la période						-4 457	-4 457
Solde à la clôture - 31 décembre 2021	1 382	17 114	21	-58	74	-4 457	14 076

Les capitaux propres du Groupe étaient redevenus positifs à la clôture du 30 juin 2021. Ils ne l'étaient plus depuis 2018. Au 31 décembre 2021, ils s'établissent à 14.4 M€.

Affectation du résultat 2020

Au 30 juin 2021, la perte de 2020 de 5 150 K€ a été affectée en report à nouveau conformément à la décision d'affectation du résultat votée lors de l'Assemblée Générale du 10 juin 2021.

Primes d'émission

Le poste prime d'émission comprend principalement les mouvements liés aux conversions d'obligations convertibles en actions effectuées par les détenteurs d'obligations convertibles déduction faite des remboursements dus à un cours de conversion inférieur au nominal de l'action, ainsi que les mouvements liés aux impacts des exercices de BSA et des attributions d'actions gratuites. Ce poste intègre également les frais d'augmentation de capital.

Autres mouvements

Les autres mouvements sur les réserves consolidées correspondent aux réductions de capital par purement des pertes décrite dans la note 1.2.3.1.

Faisant usage de la délégation de pouvoirs conférée par l'Assemblée Générale du 21 janvier 2021, le Conseil d'Administration du même jour, a décidé la réduction du capital social de la Société d'un montant de 19 488 000,70 euros par apurement des pertes via réduction de la valeur nominale de l'action de 0,80 euro à 0,10 euro.

De même, faisant usage de la délégation de pouvoirs conférée par l'Assemblée Générale du 10 décembre 2021, le Conseil d'Administration du même jour, a décidé la réduction du capital social de la Société d'un montant de 10 984 156,20 euros par apurement des pertes via réduction de la valeur nominale de l'action de 0,10 euro à 0,010 euro

Réserves indisponibles – actions gratuites.

Dans le cadre des différents plans d'attribution d'actions gratuites (des 6 janvier et 31 août 2021) pour les besoins de ces augmentations de capital, le Conseil d'administration avait décidé de transférer une somme réservée du compte "Prime d'émission" à un compte de « réserve indisponible » sur lequel seront prélevées les sommes nécessaires à la libération des actions nouvelles à émettre au terme de la période d'acquisition.

A l'issue de la période d'acquisition le solde figurant sur ce compte de réserve indisponible et non utilisé pour la réalisation de l'augmentation de capital résultant de l'émission des actions gratuites, sera automatiquement viré sur le compte "Prime d'émission ».

Au 31 décembre 2021, le montant isolé en réserves indisponibles s'élève à 74 K€.

Ecart de conversion : Les écarts de conversion résultent de la conversion des comptes de filiales étrangères tenus dans une autre monnaie que celle de la maison mère.

La société Smart Salem établit ses comptes en dirham ; les écarts liés à la conversion en euros sont comptabilisés dans les capitaux propres. Ils représentent 280 K€ au 31/12/2021.

6.10.3. Résultat par action

Résultat par action - de base

Le résultat de base par action est calculé en divisant le bénéfice net du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Résultat revenant au Groupe :	- 4 456 593 euros
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation :	63 137 526
Résultat de base par action (€ par action) :	-0.07 euros

Résultat par action - Dilué

Le résultat dilué par action est calculé en prenant le nombre moyen de titres en circulation pendant le premier semestre 2021 et en tenant compte de tous les éléments dilutifs connus au 30 juin 2021.

Résultat revenant au Groupe :	- 4 456 593 euros
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation :	63 137 526
Éléments dilutifs :	195 429 278
Résultat dilué par action (€ par action) :	-0.02 euros

Éléments dilutifs : nombre d'actions

31/122021

BSA gratuits	116 811
BSA HB	78 273
BSA Negma	480 769
BSA Consultants CA	60 000
Actions gratuites	7 359 000
OC & BSA Park	187 334 425
	<hr/>
	195 429 278

6.11. Provisions pour risque et charges

Au 31 décembre 2021, les provisions pour risques et charges figurant au bilan s'élevaient à 4.5 M€ dont 3.8 M€ au titre de l'entité Smart Salem récemment acquise et 0.7 M€ au titre des entités historiques versus 1,1 M€ au 31 décembre 2020.

Ces provisions ont fait l'objet d'une actualisation sur la base des risques estimés par la Direction générale. Elles couvrent :

- des risques historiques prud'homaux (0,7 M€) pour les entités historiques
- et des contentieux activités (3.8 M€) pour Smart Salem

6.12. Dettes financières

Emprunt obligataire

Au 31 décembre 2021, la société présente un solde d'emprunt obligataire de 4 950 K€ (correspondant à 1 980 OC non encore converties de la 4^{ème} tranche) réparti comme suit :

En K€	ATLAS	PARK CAPITAL	TOTAL
Montant Versé au 31/12/21	6 000	20 000	26 000
Montant Converti/Remboursé	- 6 000	- 15 050	- 21 050
Emprunt obligataire au 31/12/21	-	4 950	4 950

Par délégation de l'Assemblée Générale du 30 juin 2020 (résolution 15), les Conseils d'Administration du 18 décembre 2020 et 10 février 2021 ont respectivement décidé :

- la réalisation d'une émission d'ORANE (ATLAS) : conformément au contrat d'émission, une première tranche de 6 M€ a été tirée le 5 janvier 2021 par la souscription de 60 ORNANE d'une valeur nominale de 100 000 € chacune. A la date de ce rapport, cet emprunt est intégralement soldé.
- l'émission et l'attribution de 4 BEOCABSA à Park Capital , chaque BE donnant droit à 2 000 OCA d'une valeur nominale de 2 500 euros chacune assortie de BSA. Au 31 décembre 2021, les 4 bons ont été exercés pour 20 M€.

Ces obligations convertibles ont intégralement été converties à la date de ce rapport.

Emprunt auprès d'établissement de crédit

Un emprunt bancaire a été contracté en octobre 2016 par la société EPIDERM, fusionnée en 2019 avec Visiomed Group. Sa durée est de 60 mois, au taux de 1,55% par an. Conformément à l'échéancier, le remboursement mensuel de cet emprunt a débuté en novembre 2018.

Au 30 juin 2021, il s'élevait encore à 6 K€. A la date de ce rapport, il a été intégralement remboursé.

La société Smart Salem acquise en aout 2021 ne porte aucun endettement financier.

6.13. Dettes d'exploitation

Au 31 décembre les dettes d'exploitation s'établissent à 20.4 M€ (dont 1.8 M€ issues de Smart Salem). Ce chiffre inclut le montant du reliquat de prix d'acquisition de Smart Salem non encore réglé au 31 décembre 2021 comptabilisé en fournisseurs d'immobilisations. Retraitées les dettes d'exploitation s'établissent à 7.6 M€ versus 9.2 M€ l'année dernière.

Dettes fournisseurs et dettes sur Immobilisations : 17.3 M€ au 31 décembre 2021 versus 5.3 M€ au 31 décembre 2020. Cette augmentation s'explique par la comptabilisation en Dettes sur immobilisations/ Autres dettes, du reliquat du prix d'acquisition de la société Smart Salem (mixte payable en cash et en actions) pour 12.9 M€.

Dettes fiscales et sociales : 2 M€ au 31 décembre 2021 versus 3.5 M€ au 31 décembre 2020. La diminution s'explique essentiellement par la poursuite du règlement de certaines dettes historiques.

Autres dettes d'exploitation : 1.1 M€ au 31 décembre 2021 versus 0.4 M€ au 31 décembre 2020. Ce poste incluait au 31 décembre 2020 des avoirs à émettre à hauteur de 0.3 M€ qui ont été émis sur le premier semestre 2021. Au 31 décembre 2021 les dettes d'exploitation incluent une dette de 0.9 M€ de Smart Salem vis-à-vis d'un partenaire dans le cadre d'un appel d'offre correspondant au montant bloqué en garantie et comptabilisé en immobilisations financières.

Echéancier des dettes d'exploitation et financières (hors produits constatés d'avance)

ETAT DES DETTES en K€	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an,-5 ans	plus de 5 ans
		Montant	Montant	Montant
Emprunts obligataires convertibles	4 950	4 950		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 337	2 498		1 839
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	12 952	12 952		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	2	2		
Dettes fiscales	384	384		
Impôts différés passifs	17	17		
Dettes sociales	1 575	1 575		
Autres dettes	1 135	1 135		
TOTAL GENERAL	25 353	23 514		1 839

7. Autres notes

7.1. Effectif moyen sur 2021

	31/12/2021 *	31/12/2020	31/12/2019	30/06/2019
Cadres	16	17	28	40
Employés	51	9	31	86
VRP		0	0	6
Total	67	26	59	132

* De Août à décembre 2021, l'effectif moyen de Smart Salem était de 44 personnes (FTE) :

- Cadres : 3

- Employés : 41

A noter que du personnel médical (infirmières et médecins) est mis à disposition de Smart Salem et refacturé par DHA (Dubai Health Authority), l'équivalent du Ministère de la Santé. Ils ne sont pas inclus dans ces chiffres.

Les variations d'effectifs par catégorie s'expliquent par une orientation stratégique commerciale en phase avec le développement du Groupe afin d'adapter au mieux la Société au marché dans lequel elle opère.

7.2. Engagements hors bilan

- **Engagements retraite**

Le Groupe ne comptabilise pas les engagements relatifs aux indemnités de fin de carrière.

Pour le périmètre français : les hypothèses utilisées pour la détermination des indemnités de départ à la retraite étaient les suivantes :

- Taux d'actualisation : 0.98%
- Taux de croissance annuelle des salaires : 2.5%
- Age départ en retraite : 64 ans
- Table de mortalité : INSEE 2021
- Turnover : faible pour les cadres et moyen pour les non-cadres

Les engagements retraites au 31 décembre 2021 sont estimés à 96 K€.

Pour mémoire, à fin décembre 2020, les indemnités de départ à la retraite étaient estimées à 139 K€.

Smart Salem offre des prestations de fin de service à ses employés expatriés. Le droit à ces prestations est estimé sur la base du dernier salaire et la durée de service du salarié, sous réserve du respect d'une période de service minimale. Les coûts correspondants sont provisionnés au cours de la période d'emploi. La société ayant commencé son activité courant 2020, les montants en question sont non significatifs (environ 10 K€).

- **Autres engagements hors bilan**

Engagements donnés	En K€
Locations mobilières	22
Locations immobilières	1 729
TOTAL Engagements Donnés	1 751
Engagements reçus des filiales	En K€
Abandon de créances à VISIOMED SAS avec clause de retour à meilleure fortune	21 646
Abandon de créances à BEWELL CONNECT SAS avec clause de retour à meilleure fortune	13 687
Autres engagements reçus	35 333
TOTAL Engagements reçus	35 333

La Société Smart Salem a réalisé un dépôt bancaire de l'ordre de 0.9 Me en garantie à une société partenaire dans le cadre d'un appel d'offre, dont la dette est inscrite au bilan en dette d'exploitation.

7.3. Rémunération des organes de Direction

Cette information n'est pas communiquée pour des raisons de confidentialité.

7.4. Transactions avec les parties liées

Transactions nouvelles

- **Abandon de créances au profit de BewellConnect SAS**

En date du 14 février 2022, le conseil d'administration de Visiomed Group SA a autorisé l'abandon de créances à caractère financier au profit de la société BewellConnect SAS à hauteur de 560 000 € avec effet rétroactif au titre de l'exercice 2021. Cet abandon de créance est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune, sous les mêmes conditions que les abandons précédents.

Cet abandon permet de réduire les charges financières et d'améliorer la situation nette de la bénéficiaire.

Personne concernée et fonctions à la date de conclusion de la convention : Patrick Schiltz, Président Directeur Général et actionnaire de Visiomed Group, elle-même Présidente de BewellConnect SAS.

Par ailleurs, nous vous informons que les conventions suivantes, qui ont été approuvées antérieurement par l'assemblée générale des actionnaires, ont continué de produire leurs effets au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Transactions ayant continué à produire leurs effets

- **Avenant à la Convention de sous location entre Visiomed Group et ses filiales**

BewellConnect SAS et Visiomed SAS

Suite au déménagement du siège social de Visiomed Group courant 2020, des avenants aux conventions de sous location entre Visiomed Group et ses filiales avaient été réalisés pour tenir compte des nouvelles conditions de sous – location, avec effet au 1^{er} juillet 2020.

Au titre des différentes conventions de sous location, en 2021, la société Visiomed Group a ainsi facturé :

- 0 K€ HT à Visiomed SAS (plus de salariés, société dormante)
- 137 K€ HT à BewellConnect SAS

- **Convention de prestations de services**

En date du 19 juillet 2019, le Conseil d'Administration de Visiomed Group SA a approuvé à la majorité des membres présents, la convention de prestation de services dans les domaines du marketing, de la stratégie, et la gestion entre la société VISIOMED GROUP et la société MALOU SA, l'approbation de ladite convention étant rendue nécessaire au motif que les sociétés parties ont un dirigeant commun, en la personne de Monsieur Patrick SCHILTZ. Le Conseil d'Administration avait précisé que ladite convention a été conclue dans des conditions normales.

L'évolution de l'activité de la Société a nécessité une modification des missions de la Convention sans ajustement de la rémunération et les parties ont conclu le 5 mars 2021 un avenant en ce sens préalablement transmis aux administrateurs.

Au titre de l'exercice 2021, la société MALOU SA a ainsi facturé 468 K€ à Visiomed Group au titre de cette convention de services.

Personne concernée et fonctions à la date de conclusion de la convention : Patrick Schiltz, Président Directeur Général et actionnaire de Visiomed Group et Président de Malou SA, présidente de Visiomed SAS et BewellConnect SAS.

- **Abandons de créance accordés par Visiomed Group à Visiomed**

Sur l'exercice 2011, la société Visiomed Group a procédé à plusieurs abandons de créances au profit de la société Visiomed SAS à hauteur de 3 335 000 €. Cet abandon n'a aucun impact sur les comptes de l'exercice 2020 et est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune.

En date du 31 décembre 2012, la société Visiomed Group a procédé à un abandon de créances au profit de la société Visiomed SAS à hauteur de 760 000 €. Cet abandon n'a aucun impact sur les comptes de l'exercice 2020 et est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune.

En date du 30 décembre 2013, la société Visiomed Group a procédé à un abandon de créances au profit de la société Visiomed SAS à hauteur de 1 014 000 €. Cet abandon n'a aucun impact sur les comptes de l'exercice 2020 et est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune.

En date du 18 décembre 2015, la société Visiomed Group a procédé à un abandon de créances au profit de la société Visiomed à hauteur SAS de 2 211 746 €. Cet abandon n'a aucun impact sur les comptes de l'exercice 2020 et est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune.

En date du 28 décembre 2016, la société Visiomed Group a procédé à un abandon de créances au profit de la société Visiomed SAS à hauteur de 4 355 000 €. Cet abandon n'a aucun impact sur les comptes de l'exercice 2020 et est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune.

En date du 28 décembre 2017, la société Visiomed Group a procédé à un abandon de créances au profit de la société Visiomed SAS à hauteur de 4 770 000 €. Cet abandon n'a aucun impact sur les comptes de l'exercice 2020 et est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune.

En date du 27 décembre 2018, la société Visiomed Group a procédé à un abandon de créances au profit de la société Visiomed SAS à hauteur de 5 200 000 €. Cet abandon n'a aucun impact sur les comptes de l'exercice 2020 et est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune.

Les abandons de créance accordés par Visiomed Group bénéficient d'une clause de retour à meilleure fortune dans les conditions suivantes :

- lorsque la société bénéficiaire de cet abandon (Visiomed SAS) aura réalisé des bénéfices nets suffisants pour que ses capitaux propres ressortent, à la clôture d'un exercice social postérieurs au 31 décembre 2021, au moins égaux au capital social de la société bénéficiaire de l'abandon ;
- sous réserve que la société Visiomed Group en fasse expressément la demande pour chaque exercice, avant l'approbation par les associés de la société bénéficiaire de cet abandon des comptes de l'exercice considéré de la société bénéficiaire;
- et, dans la mesure où son exigibilité n'aura pas pour effet de rendre les capitaux propres de la société bénéficiaire de cet abandon inférieurs à son capital social, de telle façon, qu'au titre d'un exercice donné, la Créance Abandonnée pourra redevenir exigible pour une partie seulement de son montant.

Dans ce dernier cas, le reliquat de la Créance Abandonnée pourra redevenir exigible dans les mêmes conditions, au titre d'un exercice social ultérieur et jusqu'à son exigibilité totale, sans que cette exigibilité ne rende les capitaux propres de la société bénéficiaire de l'abandon de créance inférieurs à son capital social.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, la Société n'a perçu aucune somme au titre de ces abandons de créance.

Personnes concernées et fonctions à la date de conclusion de la convention :

- Olivier HUA, Président Directeur Général et actionnaire de Visiomed Group.
- Eric SEBBAN, administrateur de Visiomed Group et Président Directeur Général de Visiomed SAS

- **Abandons de créance accordés par Visiomed Group à BewellConnect SAS (anciennement In Pharma SAS) sur les années antérieures**

Abandons de créances avec clause de retour à meilleure fortune

En date du 30 décembre 2013, la société Visiomed Group a procédé à un abandon de créances au profit de la société In Pharma à hauteur de 138 000 €. Cet abandon n'a aucun impact sur les comptes de l'exercice 2018 et est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune.

En date du 31 décembre 2015, la société Visiomed Group a procédé à un abandon de créances au profit de la société In Pharma à hauteur de 76 832 €. Cet abandon n'a aucun impact sur les comptes de l'exercice 2018 et est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune.

En date du 30 décembre 2016, la société Visiomed Group a procédé à un abandon de créances au profit de la société In Pharma à hauteur de 12 000 €. Cet abandon n'a aucun impact sur les comptes de l'exercice 2018 et est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune.

En date du 27 décembre 2018, le conseil d'administration de Visiomed Group SA a autorisé l'abandon de créances à caractère financier au profit de la société BewellConnect SAS à hauteur de 4 500 000 €.

En date du 23 décembre 2019, le conseil d'administration de Visiomed Group SA a autorisé l'abandon de créances à caractère financier au profit de la société BewellConnect SAS à hauteur de 6 800 000 €.

En date du 23 décembre 2020, le conseil d'administration de Visiomed Group SA a autorisé l'abandon de créances à caractère financier au profit de la société BewellConnect SAS à hauteur de 1 600 000 €. Cet abandon de créance est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune, sous les mêmes conditions que les abandons précédents.

Ces abandons permettent de réduire les charges financières et d'améliorer la situation nette des bénéficiaires.

Les abandons de créance accordés par Visiomed Group au cours de l'exercice bénéficient d'une clause de retour à meilleure fortune dans les conditions suivantes :

- lorsque la société bénéficiaire de cet abandon (BewellConnect) aura réalisé des bénéfices nets suffisants pour que ses capitaux propres ressortent, à la clôture d'un exercice social postérieur au 31 décembre 2021, au moins égaux au capital social de la société bénéficiaire de l'abandon ;
- sous réserve que la société Visiomed Group en fasse expressément la demande pour chaque exercice, avant l'approbation par les associés de la société bénéficiaire de cet abandon des comptes de l'exercice considéré de la société bénéficiaire;
- et, dans la mesure où son exigibilité n'aura pas pour effet de rendre les capitaux propres de la société bénéficiaire de cet abandon inférieurs à son capital social, de telle façon, qu'au titre d'un exercice donné, la Créance Abandonnée pourra redevenir exigible pour une partie seulement de son montant.

Dans ce dernier cas, le reliquat de la Créance Abandonnée pourra redevenir exigible dans les mêmes conditions, au titre d'un exercice social ultérieur et jusqu'à son exigibilité totale, sans que cette exigibilité ne rende les capitaux propres de la société bénéficiaire de l'abandon de créance inférieurs à son capital social.

Le Président du Conseil d'Administration
Patrick SCHILTZ